

ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Leçons tirées des expériences régionales de l'Afrique de l'Ouest dans le secteur de l'or

Marcena Hunter, Gideon Ofosu-Peasah,
Theodora Williams Anti, Edgar Takyi Akonor,
Rayane EL Ghastalany et Gabriel Moberg



Résumé

Bien que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) constitue une source importante de moyens de subsistance en Afrique de l'Ouest, l'informalité la rend vulnérable à l'exploitation par les acteurs criminels et conflictuels. Pour relever au mieux ce défi, il sera essentiel de soutenir la formalisation du secteur de l'EMAPE. Le présent étude, éclairé par un atelier régional, explore les causes profondes des défis et les options de réponse.

Recommandations

- Faciliter l'accès aux terres et aux gisements d'or pour l'EMAPE. Cela pourrait inclure la création de couloirs miniers et une plus grande collaboration avec les opérations minières industrielles.
- Favoriser la création de groupes miniers collectifs, tout en veillant à mettre en place des garanties suffisantes pour prévenir les abus.
- Adopter des politiques inclusives en matière de genre qui reconnaissent et abordent les défis uniques auxquels sont confrontées les femmes dans le secteur de l'EMAPE. Il est essentiel de suivre et d'évaluer les initiatives de formalisation afin de garantir leur mise en œuvre ou de les adapter si leurs impacts sur les femmes sont disproportionnés.
- Établir des centres de services décentralisés (tels que des centres de traitement et des comptoirs d'achat d'or de l'État) pour mieux collaborer et réglementer le secteur de l'EMAPE de l'or.
- Renforcer les organismes de réglementation nationaux et améliorer la coordination régionale pour assurer une surveillance cohérente et efficace du secteur de l'EMAPE de l'or.



OCWAR-T

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

Acronymes et abréviations

CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMA	Coordination des mouvements de l'Azawad
EMAPE	Extraction minière artisanale et à petite échelle
EMAPE de l'or	Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or
EMGE	Exploitation minière à grande échelle
GI-TOC	Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale)
ISS	Institut d'études de sécurité
JNIM	Jamā'at nuṣrat al-islām wal-muslimīn (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans)
MAADEN	Agence nationale du patrimoine minier de Mauritanie
OCWAR-T	Organized Crime: West African Response to Trafficking (Crime organisé : Réponse ouest-africaine au trafic)
ONU	Organisation des Nations Unies
PMMC	Precious Minerals Marketing Corporation (Société de commercialisation des minéraux précieux)
WARNOC	West Africa Research Network on Organized Crime (Réseau ouest-africain de recherche sur la criminalité organisée)

Glossaire

Amalgamation – L'extraction des métaux de leurs minerais grâce à l'utilisation du mercure

Coopératives minières artisanales – Associations créées par des mineurs artisanaux qui peuvent servir à plusieurs fins, mais incluent souvent la mise en commun de capitaux pour investir dans des outils et des machines. Les associations peuvent jouer un rôle crucial dans la formalisation de l'activité minière. En accordant des licences minières aux coopératives artisanales, les États peuvent intégrer les mineurs artisanaux dans l'économie formelle.

Extraction minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) – Activité minière caractérisée par de faibles niveaux de technologie, un manque ou une utilisation limitée de la mécanisation, de faibles valeurs de productivité et de récupération, un manque de mesures de sécurité et de soins de santé et un manque de protection de l'environnement.

Extraction minière artisanale et à petite échelle (EMAPE de l'or) – Extraction minière artisanale pour extraction de l'or

Coopérative – Une forme d'organisme collectif. Une coopérative est une organisation commerciale autonome détenue démocratiquement par ses membres bénévoles, ses décideurs et ses clients. Quels que soient leurs revenus ou leur identité, chaque membre est censé disposer d'une voix dans les décisions collectives visant à répondre aux besoins financiers, sociaux et culturels quotidiens du groupe¹.

Extraction des filons – L'extraction de métaux à partir de celle de roches solides pour trouver des minerais bruts

Couloir minier – Zone géographique spécifique où les activités minières sont autorisées²

Panoramique – L'extraction de métaux des impuretés ou des sédiments par lavage dans un bac

Introduction

Le secteur aurifère ouest-africain a connu une augmentation spectaculaire de son activité et de ses exportations au cours des 15 dernières années et joue désormais un rôle crucial dans les socioéconomies de l'Afrique de l'Ouest³. En 2021, selon les données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les cinq principaux exportateurs africains étaient le Mali (9,03 milliards de dollars US), le Burkina Faso (7,71 milliards de dollars US), la Guinée (5,79 milliards de dollars US) et le Ghana (5,29 milliards de dollars US)⁴. Alors que l'exploitation minière industrielle représente la majorité des exportations officielles d'or de la région, l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE de l'or) s'est développée au cours des deux dernières décennies et constitue une source majeure de moyens de subsistance. L'EMAPE de l'or est un secteur complexe qui est confronté à des défis importants, notamment une informalité généralisée qui rend le secteur vulnérable à l'exploitation criminelle et met à mal les efforts visant à atteindre son potentiel de développement.

Les efforts antérieurs visant à lutter contre l'EMAPE de l'or informelle ou illégale en Afrique de l'Ouest ont eu tendance à suivre une approche punitive de criminalisation, impliquant des mesures répressives contre l'EMAPE de l'or. De telles approches se sont intensifiées dans le contexte de la détérioration de la situation sécuritaire au Sahel, en particulier compte tenu du rôle joué par l'EMAPE de l'or dans le financement d'une large constellation de groupes armés non étatiques opérant à travers l'Afrique de l'Ouest.

Cependant, il est de plus en plus largement admis que les États exploiteraient mieux tout le potentiel du secteur de l'EMAPE de l'or en adoptant des approches alternatives soutenant sa formalisation. La formalisation peut être comprise comme « un processus qui cherche à intégrer le secteur de l'EMAPE de l'or dans l'économie formelle, la société et le système réglementaire ». Il s'agit d'une condition préalable pour réduire les impacts négatifs associés au secteur, y compris les opportunités d'exploitation criminelle, en facilitant l'organisation, l'éducation, l'accès à l'assistance et la réglementation des commerces de l'or et du mercure. En outre, il a été démontré que les mesures de répression accentuent la fragilité et aggravent les menaces sécuritaires. Les réponses favorables à la formalisation font donc parties de stratégies plus larges visant à promouvoir la paix dans la région.

La formalisation n'est pas un processus simple. Elle se caractérise par des considérations complexes et des défis importants, comme l'ont souligné les tentatives de formalisation à travers le monde. Ainsi, même si la formalisation du secteur de l'EMAPE de l'or en Afrique de l'Ouest bénéficie d'un soutien croissant, les interventions politiques et programmatiques qui seraient les plus efficaces pour exploiter tout le potentiel de développement et économique de l'EMAPE ne sont pas encore clairement définies.

D'un autre côté, du fait de l'informalité du secteur, les autorités éprouvent des difficultés à surveiller et contrôler efficacement les sites miniers, perpétuant ainsi le problème de l'exploitation minière non réglementée. Le secteur est ainsi vulnérable à l'exploitation criminelle, qui a transformé certains gisements aurifères en points chauds et centres logistiques majeurs pour les économies illicites. L'absence de contrôle et de réglementation formelle expose également les mineurs à des conditions de travail dangereuses et à diverses formes d'exploitation, portant atteinte à leurs droits et à leur bien-être⁵.

Une réglementation juste et cohérente de l'accès aux terres et aux ressources minières constitue une base essentielle pour mettre en œuvre tous les efforts de formalisation. Pourtant, l'accès et l'application des droits d'exploitation des mines et des minéraux en Afrique de l'Ouest se heurtent à de nombreux défis. L'insécurité foncière reste élevée, ce qui complique les efforts déployés par les citoyens et les autorités pour accéder aux droits de propriété et les faire respecter. Et bien que les droits fonciers et miniers soient soumis à une myriade de cadres juridiques, peu de mesures incitatives à les respecter sont mises en œuvre. Les contradictions juridiques et le manque de clarté entravent considérablement l'application de la loi.

Bien que le secteur de l'EMAPE de l'or puisse être exploité par des éléments criminels, il reste une source vitale de moyens de subsistance pour de nombreuses populations rurales d'Afrique de l'Ouest. Par conséquent,

les mesures punitives qui poussent le secteur encore plus dans l'illégalité peuvent nuire à ces moyens de subsistance sans pour autant s'attaquer efficacement aux problèmes fondamentaux de l'informalité et de la criminalité. Au contraire, les mesures de soutien favorisant la formalisation et la réglementation sont plus susceptibles d'introduire l'EMAPE de l'or dans l'économie formelle tout en relevant les défis qui y sont associés.

Reconnaissant le besoin crucial d'une réglementation plus efficace du secteur de l'EMAPE de l'or en Afrique de l'Ouest, l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée (GI-TOC) a organisé un événement politique et un atelier à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 21 et 22 juin 2023, dans le cadre du projet « Crime organisé : Réponse ouest-africaine au trafic » (OCWAR-T). Cette initiative s'appuie sur une recommandation clé d'une recherche précédente du projet OCWAR-T sur les risques de trafic de main-d'œuvre dans les champs aurifères saharo-sahéliens, qui soulignait l'importance de la formalisation pour atténuer les risques associés au secteur.

L'atelier a réuni des experts du gouvernement, de la société civile et du monde universitaire, fournissant une plate-forme pour évaluer l'état actuel du secteur de l'EMAPE de l'or et pour une réflexion commune autour des perspectives de formalisation et d'autres stratégies de réponse. Les participants ont partagé leurs expériences, les défis rencontrés et les politiques en cours dans toute l'Afrique de l'Ouest, favorisant des discussions multidimensionnelles sur les dimensions économiques et politiques de l'EMAPE de l'or. Cet échange collaboratif a visé à développer des cadres de réponse fondés sur des données probantes pour des actions futures.

Pour faciliter ces discussions, la GI-TOC a commandé un rapport sur la formalisation de l'EMAPE en Mauritanie et les questions liées au genre, y compris les implications de la formalisation pour les femmes. Le rapport s'appuie également sur les recherches approfondies de la GI-TOC sur l'EMAPE de l'or en Afrique de l'Ouest.

Des recherches sur les femmes dans le secteur de l'EMAPE de l'or au Ghana et en Côte d'Ivoire ont été menées par la Fondation pour la sécurité et le développement en Afrique, membre du Réseau ouest-africain de recherche sur la criminalité organisée (WARNOC). Le réseau WARNOC sert de plateforme aux organisations de la société civile ouest-africaine pour collaborer avec la GI-TOC et l'Institut d'études de sécurité (ISS) sur la recherche sur la criminalité transnationale organisée, s'engager dans des programmes de renforcement des capacités et favoriser des relations stratégiques avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les organisations partenaires au sein du réseau.

L'étude fournit aux décideurs politiques et aux parties prenantes des recommandations claires et réalistes. Ceux-ci visent à relever la myriade de défis associés à l'EMAPE de l'or et à faciliter la formalisation efficace du secteur dans le contexte ouest-africain. Cette étude devrait ouvrir la voie à l'établissement de pratiques minières durables, responsables et formalisées dans la région. Le reste de l'étude développe le processus de résolution de problèmes et son application dans l'identification des défis au sein du secteur de l'EMAPE de l'or, ainsi que les options de réponse potentielles.

Crime organisé : Réponse ouest-africaine au trafic (OCWAR-T)

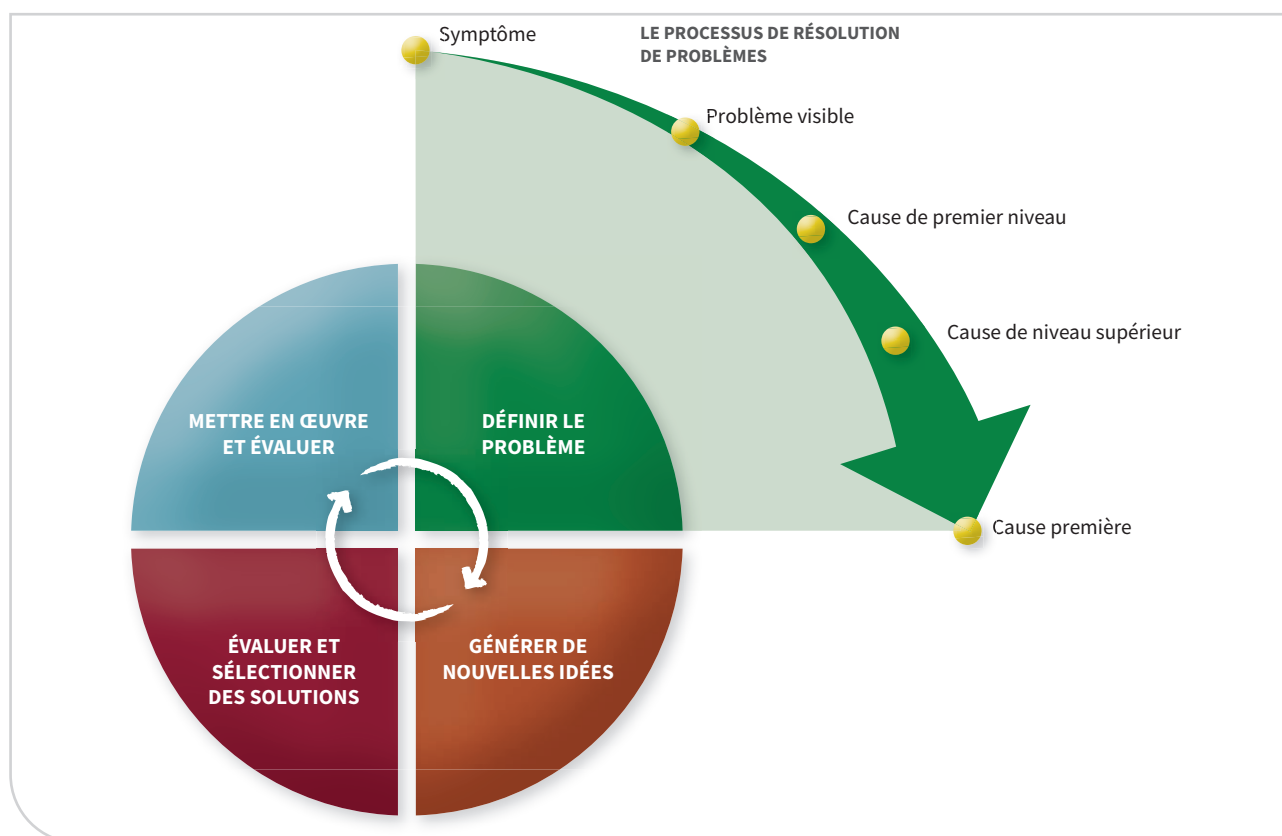
OCWAR-T est un projet qui soutient la Commission de la CEDEAO et ses États membres dans la réduction de la criminalité transnationale organisée. À cette fin, OCWAR-T aborde le renforcement des structures institutionnelles, des capacités et des connaissances. Plus précisément, il soutient les efforts en matière d'enquêtes et de poursuites pénales, d'amélioration du contrôle des armes légères et de réduction du trafic d'êtres humains. Le projet est coordonné par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (Agence de coopération internationale allemande pour le développement, GIZ) et est cofinancé par le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et l'Union européenne. La composante du projet est mise en œuvre par l'ISS et la GI-TOC, en étroite coordination avec la CEDEAO, partie prenante centrale dans l'ensemble de la structure OCWAR-T.

Méthodologie : Le processus de résolution de problèmes

La formalisation du secteur de l'EMAPE de l'or a été décrite comme un problème épineux, nécessitant une compréhension et une analyse approfondies et nuancées du secteur et de ses défis pour développer des solutions et des réponses politiques efficaces. Le concept de « problème épineux » trouve son origine dans la planification sociale et urbaine et dénote l'idée que certains défis politiques sont particulièrement difficiles à résoudre⁶. On dit que les problèmes épineux présentent cinq caractéristiques : ils impliquent de nombreuses parties prenantes aux priorités contradictoires ; leurs racines sont enchevêtrées ; ils changent et s'adaptent lorsque des interventions visant à les améliorer sont mises en œuvre ; ils sont nouveaux ; et il existe peu de moyens, voire aucun, d'évaluer si les remèdes proposés fonctionneront⁷. En d'autres termes, le problème de la formalisation de l'EMAPE de l'or est très complexe et multiforme, ce qui rend difficile l'élaboration de réponses politiques efficaces.

Compte tenu de cette complexité, un processus holistique et complet de résolution de problèmes est primordial pour l'élaboration de politiques et de programmes d'EMAPE de l'or. Le processus de résolution de problèmes (reflété dans la structure de l'atelier) implique de définir le problème, de générer de nouvelles idées, d'évaluer et de sélectionner des solutions, ainsi que de mettre en œuvre et d'évaluer ces solutions. Pour présenter les défis actuels et les réponses politiques et pour prescrire des solutions basées sur les expériences de différents pays, des panels ont été constitués et des discussions de groupe ont été organisées.

Graphique 1 : Définir le problème et le processus de résolution du problème



Définir le problème nécessite de diagnostiquer la situation pour identifier les causes profondes d'un défi, et pas seulement ses symptômes. Dans le contexte de l'EMAPE de l'or, définir le défi est particulièrement crucial compte tenu de la complexité du secteur et des lacunes subsistant en matière de données et de compréhension des facteurs déterminants des différents acteurs.

En cherchant à générer de nouvelles idées, GI-TOC a organisé, dans le cadre du projet OCWAR-T, un atelier à Abidjan du 21 au 22 juin 2023 pour soutenir les efforts de formalisation de l'EMAPE de l'or en Afrique de

l'Ouest. Cet atelier était motivé par les recommandations d'une évaluation des risques de trafic de main-d'œuvre de l'OCWAR-T menée dans les champs aurifères du Sahara et du Sahel. Les participants ont discuté des options d'institutionnalisation du secteur de l'EMAPE de l'or, ont partagé leurs expériences et ont élaboré des cadres de recherche et de réponse basés sur l'apprentissage en Afrique de l'Ouest. Un rapport intitulé « Évaluation des risques d'exploitation et de trafic de main d'œuvre dans la zone aurifère saharo-sahélienne » a été présenté lors de l'atelier. La recherche sur la formalisation de l'EMAPE de l'or en Mauritanie, en particulier son impact sur le genre, ainsi que les recherches menées de longue date par la GI-TOC sur l'EMAPE de l'or en Afrique de l'Ouest, ont été le fil rouge des discussions.

L'atelier a réuni des participants de toute l'Afrique de l'Ouest pour discuter des défis ou des problèmes auxquels ils sont confrontés et pour discuter de plusieurs actions politiques alternatives. L'audition d'un large éventail de participants a donné l'occasion d'entendre différents points de vue, expériences et enseignements tirés, qui ont éclairé l'élaboration de solutions potentielles. À la fin de l'atelier, une analyse SWOT (*strengths, weaknesses, opportunities and threats - forces, faiblesses, opportunités et menaces*) modifiée a été utilisée pour générer de nouvelles idées et évaluer des solutions – une étape cruciale dans le contexte de l'EMAPE de l'or, car les réponses passées ont eu pour effet involontaire de responsabiliser les groupes criminels et, dans certains cas, de saper la légitimité de l'État. La faisabilité et l'impact des réponses ont également été discutés, dans le but d'élaborer des recommandations politiques réalistes et pratiques à mettre en œuvre.

À la suite de l'atelier, les participants ont une meilleure compréhension et une meilleure capacité à soutenir et à plaider en faveur de la mise en œuvre des solutions politiques proposées. Impliquer d'autres acteurs, telles que les communautés locales et les individus engagés dans l'EMAPE de l'or, est un moyen efficace d'obtenir leur adhésion et leur soutien et de minimiser la résistance aux changements ultérieurs. En outre, quelle que soit la manière dont les solutions sont déployées, des canaux de retour d'information doivent être intégrés à la mise en œuvre, permettant ainsi de surveiller et de tester en continu les événements réels par rapport aux attentes. Dans le cadre de ce processus cyclique, il serait judicieux d'organiser d'autres ateliers à l'avenir.

Défis de l'EMAPE : Définir le problème

Les parties prenantes sont confrontées à une multitude de défis multiformes lorsqu'elles cherchent à réglementer efficacement le secteur de l'EMAPE de l'or en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Plusieurs défis clés ont été identifiés lors de l'atelier :

- Le secteur de l'EMAPE de l'or est dynamique et évolutif, remettant en question les perceptions traditionnelles de l'activité, des acteurs et des chaînes d'approvisionnement. En particulier, la mécanisation croissante du secteur et la difficulté grandissante de distinguer les activités informelles des activités criminelles posent des défis importants à la fois pour identifier les causes profondes des problèmes auxquels les pays sont confrontés et pour concevoir des réponses. Ces défis se reflètent dans les discussions autour de la terminologie, du cadrage et de l'utilisation croissante d'explosifs et de produits chimiques dans la région.
- La tension entre l'EMAPE de l'or en tant que source de moyens de subsistance et de stabilité, l'exploitation criminelle du secteur aurifère, notamment par le biais de la corruption, et le rôle du secteur aurifère dans les dynamiques de conflits a été bien documentée, y compris en Afrique de l'Ouest⁸. Cela reste un défi majeur pour l'élaboration de réponses efficaces.
- L'accès aux terres et aux gisements d'or est un fondement nécessaire à tout effort de formalisation. Cependant, garantir que les gisements soient disponibles pour les mineurs de l'EMAPE de l'or, que leurs conditions de travail soient sécurisées et que les mineurs travaillent dans les zones mises à leur disposition a été un défi dans toute la région.
- Bien que le secteur de l'EMAPE de l'or se soit révélé être un filet de sécurité économique pour les femmes et peut potentiellement contribuer aux gains économiques et de développement des femmes, ces gains

restent largement non atteints. Les principaux obstacles comprennent la marginalisation et les facteurs systémiques qui compliquent l'accès pour les femmes à des postes plus lucratifs dans le secteur.

Défis liés à la définition et à la compréhension de la terminologie

« Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or » (EMAPE de l'or)

La terminologie a des implications importantes pour la définition et la compréhension du défi et de l'élaboration de réponses politiques. Le terme EMAPE est largement utilisé pour décrire les activités du secteur aurifère qui ne sont pas exercées par les mineurs industriels. Cependant, dans toute l'Afrique de l'Ouest, les opérations d'EMAPE de l'or sont de plus en plus vastes et mécanisées, technologiquement avancées et professionnalisées, avec une augmentation des opérations de lixiviation du cyanure et de l'utilisation de machines lourdes telles que des excavatrices. Par exemple, au Burkina Faso, l'utilisation d'engins de terrassement lourds pour creuser au-delà des limites légales est préoccupante. Ainsi, même s'il existe toujours une exploitation minière artisanale, la taille des opérations « à petite échelle » croît de façon exponentielle selon presque tous les paramètres : taille du terrain, répartition géographique, individus impliqués, production d'or, impacts, etc. En tant que tel, cela soulève la question de savoir si le terme « petit » est toujours approprié pour décrire soit le secteur, soit les activités qui s'y déroulent.

Même si les exploitations minières individuelles sont plus petites que les exploitations industrielles à grande échelle, le risque que le terme « à petite échelle » soit trompeur et sous-estime l'ampleur du défi est important. Cette situation a des incidences sur les réponses politiques, dans la mesure où les décideurs politiques peuvent ne pas apprécier l'ampleur du problème ou la sophistication des acteurs et des réseaux aurifères et adopter en conséquence des politiques basées sur des perceptions dépassées du secteur.

Ainsi, il est nécessaire de poursuivre les discussions autour de l'EMAPE de l'or et de déterminer si ce terme est adapté à son objectif ou si une nouvelle terminologie et de nouvelles descriptions sont nécessaires. Ces discussions devraient inclure la révision de la législation régissant les activités d'extraction d'or et l'adoption de termes tels que « semi-mécanisé » et « semi-industriel ».

« Informel » vs « illégal »

Dans de nombreux cas, les opérations d'EMAPE de l'or sont décrites comme une « exploitation minière informelle », un terme considéré plus précis qu'« exploitation minière illégale ». Souvent, le terme « exploitation minière informelle » décrit plus précisément la nature des opérations minières, dans de nombreux cas, parce que la plupart des opérations minières manquent de surveillance réglementaire formelle, et non parce qu'elles violent directement les lois et réglementations en vigueur. Cependant, un consensus reconnaît que certaines entreprises minières peuvent effectivement être classées comme illégales, en particulier celles qui sont contrôlées par des groupes criminels ou qui se déroulent dans des zones protégées.

Dans la pratique, faire la distinction entre l'exploitation minière informelle et illégale peut s'avérer extrêmement difficile. À mesure que le secteur aurifère se structure, les groupes criminels peuvent exercer un contrôle et tirer profit des opérations minières et des chaînes d'approvisionnement, échappant souvent aux efforts de surveillance.

Les autorités et les systèmes de gouvernance concurrents compliquent encore davantage cette distinction. Même si certaines activités de l'EMAPE peuvent violer les lois de l'État, elles peuvent être approuvées par les autorités traditionnelles locales, telles que les responsables ou les comités, et considérées comme légitimes. En Afrique de l'Ouest, les structures de gouvernance traditionnelles détiennent un pouvoir et une légitimité importants, qui dépassent parfois les autorités conférées à l'État. Dans les zones où l'État n'offre pas suffisamment de soutien ou de sécurité, les communautés peuvent

créer leurs propres organes de régulation et de sécurité. Par exemple, au Niger, la surveillance de l'État concernant l'EMAPE de l'or est confrontée à des défis en raison de l'isolement des gisements d'or, les conseils municipaux non étatiques supplantant progressivement les rôles de l'État et compliquant l'application des réglementations.

Lorsque les activités sont sanctionnées par des autorités traditionnelles locales très réputées, la détermination de l'autorité et de la légalité ou de la légitimité des opérations d'EMAPE se complexifie.

Utilisation croissante d'explosifs et de produits chimiques

L'utilisation croissante d'explosifs et de produits chimiques, en particulier de mercure et de cyanure, dans le cadre d'opérations minières, constitue une menace majeure dans la région⁹. Ces pratiques sont le résultat de la sophistication croissante, des progrès technologiques et de l'interconnectivité régionale du secteur de l'EMAPE en Afrique de l'Ouest. L'amélioration des flux interrégionaux permet non seulement la circulation supplémentaire de l'or, mais également celle des connaissances, des équipements, des fournitures et des produits chimiques.

Les nouvelles technologies et méthodes dans le secteur minier sont souvent introduites par des ressortissants étrangers ou par des citoyens ayant travaillé à l'étranger dans le secteur aurifère. Le Burkina Faso est une plaque tournante clé de ces chaînes d'approvisionnement régionales des experts, de l'or et des matériaux associés traversant le pays ; les acteurs burkinabè sont souvent identifiés comme étant au cœur des flux de produits chimiques liés à l'EMAPE de l'or à travers l'Afrique de l'Ouest. On rapporte également que des orpailleurs soudanais apportent leurs connaissances et leur équipement. Au nord du Mali, par exemple, des acteurs du Niger, du Tchad et, dans une moindre mesure, du Soudan sont fortement impliqués dans la transformation du cyanure¹⁰.

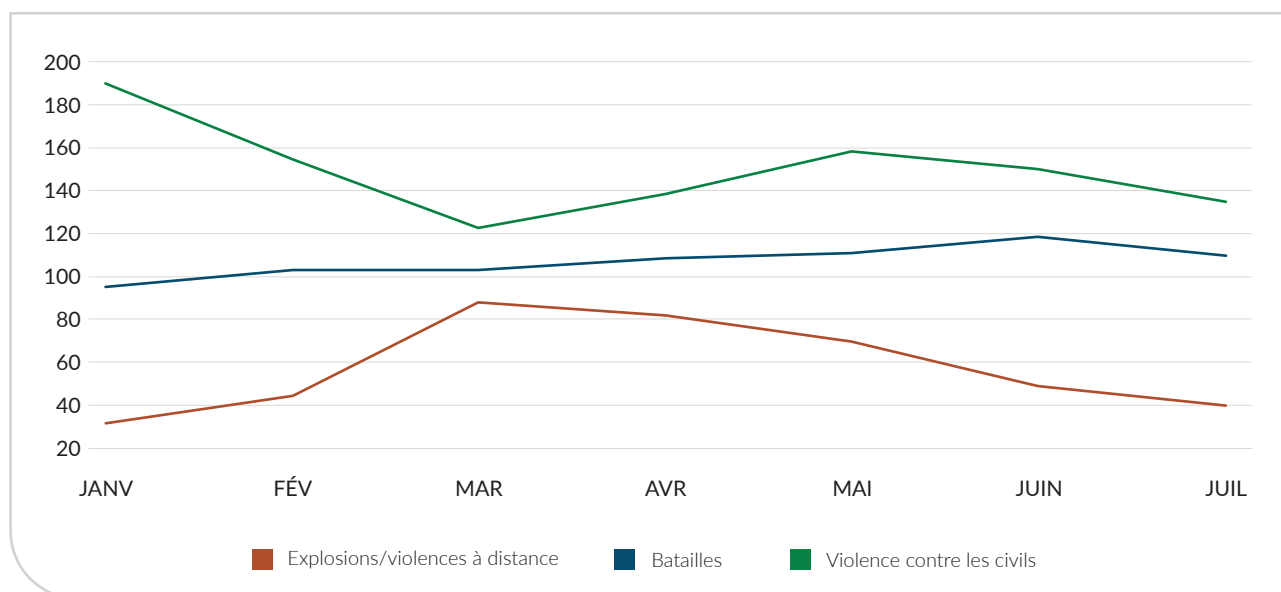
L'utilisation de produits chimiques dangereux tels que le mercure et le cyanure est répandue et l'utilisation d'explosifs est en augmentation – une dynamique qui se reflète dans toute la région. L'utilisation accrue de produits chimiques accroît les risques pour les orpailleurs, mais elle met également en péril l'écoulement des terres et des eaux, la contamination endommageant les moyens de subsistance locaux, en particulier ceux axés sur l'agriculture et la pêche. Cela s'est manifesté à plusieurs reprises par des tensions entre les acteurs de l'EMAPE de l'or et les communautés agricoles environnantes¹¹.

L'utilisation croissante d'explosifs en Afrique de l'Ouest, en particulier au Burkina Faso, au Sénégal, au Mali et en Guinée est également préoccupante, non seulement pour la sécurité sur les sites miniers, mais aussi pour les dynamiques d'instabilité plus grande échelle : les explosifs utilisés dans l'exploitation minière pourraient se retrouver entre les mains de groupes extrémistes violents dans toute la région¹². En outre, la présence de ressortissants étrangers, africains et non africains, a augmenté dans le sud du Mali. Cet afflux s'est accompagné de l'introduction de produits chimiques et de techniques de transformation, ainsi que d'une recrudescence des activités du crime organisé et des cas de blanchiment d'argent.

Tensions entre moyens de subsistance, stabilité et exploitation criminelle

La tension entre l'EMAPE en tant que source de moyens de subsistance et de stabilité et l'exploitation criminelle du secteur – en particulier par des groupes armés non étatiques, y compris des extrémistes violents – constitue un défi central et croissant pour l'élaboration de réponses. L'infiltration des réseaux du crime organisé dans le secteur constitue également une préoccupation majeure. De tels réseaux exploitent la structure informelle de l'EMAPE pour se livrer à la contrebande d'or, au blanchiment d'argent et aux actes de violence associés, sapant ainsi les efforts de formalisation. Au Sahel, des groupes armés non étatiques taxent le passage des marchandises, y compris l'or, représentant une source de source de financement¹³. Ils ont par ailleurs pris le contrôle de plusieurs sites d'orpaillage dans la région et en ont tiré des bénéfices financiers.

Graphique 2 : Incidents violents dans les États du Sahel du 1er janvier au 30 juin 2023



Source: ACLED

Ainsi, la persistance de niveaux élevés de violence, notamment dans les zones d'exploitation aurifère, est préoccupante. En mi-2023, la crise au Sahel continue de s'aggraver. L'année 2022 a été l'une des années les plus meurtrières pour le Burkina Faso et le Mali depuis le début de la crise au Sahel, il y a plus de dix ans. Seul le Niger s'en sort mieux et affiche une baisse des décès liés au conflit par rapport à 2021. Il est important de reconnaître qu'une part importante des violences contre les civils impliquent les forces de l'État. Les acteurs armés ignorent de plus en plus la distinction entre combattants et non-combattants. Par exemple, en 2022, l'État islamique au Sahel (EI Sahel) a lancé une offensive meurtrière contre le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) et le Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA) dans toute la région de Ménaka et la région voisine de Gao au Mali. Le Niger voisin a connu un déclin de son activité, principalement parce que la province de l'EI Sahel a réorienté son attention vers les régions du nord-est du Mali et du Burkina Faso¹⁴.

Malgré l'implication des forces maliennes et de Wagner, ainsi que des militants de l'EI Sahel, dans des attaques à grande échelle visant des civils, Jamā'at nuṣṣrat al-islām wal-muslimīn (JNIM) reste l'acteur le plus actif et le plus meurtrier au Sahel, en particulier au Burkina Faso et au Mali¹⁵. Au Burkina Faso, le JNIM a mené une offensive quasiment nationale au cours du premier semestre 2022, menant plus de 400 attaques dans 10 des 13 régions du pays. Toutefois, les attaques de l'EI Sahel ont été plus meurtrières, tuant près de deux fois plus de personnes. L'activité a diminué et un déplacement géographique progressif a également été observé au Niger, l'EI Sahel et le JNIM devenant plus actifs le long de la frontière avec le Burkina Faso, dans les départements de Téra, Gothèye et Torodi¹⁶.

Pourtant, dans bon nombre des régions les plus touchées par l'insécurité, le secteur de l'EMAPE agit comme une force stabilisatrice et constitue une source centrale de moyens de subsistance, y compris pour les personnes déplacées internes. Cette influence est particulièrement cruciale dans un contexte où les jeunes subissent de plein fouet le chômage et le sous-emploi et alors que d'autres moyens de subsistance traditionnels, en particulier l'agriculture, sont menacés, notamment par le changement climatique. Les preuves disponibles indiquent que les groupes armés ont utilisé l'interdiction des cultures comme méthode de coercition. Il s'agissait notamment d'interdire aux femmes, et finalement à tout le monde, de participer aux activités agricoles. En outre, ces groupes ont eu recours à la violence en attaquant les personnes qui se rendaient dans les fermes, en détruisant et incendiant les récoltes dans les villes et les maisons des agriculteurs.

Certains exemples du secteur de l'EMAPE contribuent à la diminution des taux de violence et des risques de sécurité en Afrique de l'Ouest. L'EMAPE constitue une opportunité de revenus attrayante, offrant une option alternative

aux personnes qui pourraient autrement se livrer à la criminalité ou à la violence armée. Par exemple, dans la région de Kidal, certains membres de groupes armés, comme la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme, ont déposé les armes pour se consacrer à l'exploitation aurifère. Et dans le nord de la Côte d'Ivoire, les membres des communautés et ceux qui travaillent dans le secteur de l'or rapportent qu'un nombre croissant d'anciens bandits travaillent désormais dans le secteur de l'EMAPE¹⁷.

L'EMAPE de l'or offre une opportunité de revenus attrayante et une alternative aux personnes qui pourraient autrement se livrer à la criminalité ou à la violence armée. En effet, des exemples montrent que ce secteur contribue à la diminution des taux de violence et des risques sécuritaires en Afrique de l'Ouest. Par exemple, dans la région de Kidal, au Mali, certains membres de groupes armés comme la CMA et la Plateforme ont déposé les armes pour se consacrer à l'exploitation de l'or, et dans le nord de la Côte d'Ivoire, les membres des communautés et les professionnels du secteur de l'or rapportent qu'un nombre croissant d'anciens bandits travaillent désormais dans le secteur de l'EMAPE de l'or¹⁸.

Le rapport de l'OCWAR-T « Trafic de main d'œuvre dans l'EMAPE : Étude des risques dans les sites d'orpaillage saharo-sahéliens » souligne encore davantage l'importance de l'or comme moyen de subsistance. Dans le nord du Niger et du Mali, où les moyens de subsistance sont rares, l'exploitation de l'or est considérée comme une opportunité à ne pas manquer pour les jeunes hommes au chômage ou à faible revenu qui espèrent changer de destin. L'EMAPE de l'or joue désormais un rôle central dans les économies politiques et les dynamiques de stabilité dans la région du Sahel, attirant un nombre croissant d'acteurs impliqués dans des activités informelles et illicites. L'isolement géographique et politique de certains sites sahariens et sahéliens centraux, qui restent largement hors de portée des autorités nationales ou dans lesquels la présence de l'État est limitée, et la simple concentration des travailleurs dans des zones par ailleurs peu peuplées ont conduit certains d'entre eux à émerger comme des points de convergence pour des routes et activités criminelles. Cependant, les champs aurifères peuvent également offrir aux acteurs des options de moyens de subsistance qui les détournent de toute implication dans des formes de criminalité plus néfastes ou plus violentes. Ce faisant, les champs aurifères offrent un certain degré de stabilisation aux zones plus larges dans lesquelles ils se trouvent¹⁹.

Compte tenu de l'interdépendance de l'EMAPE de l'or et de la dynamique des conflits, les stratégies de sécurité régionale doivent réfléchir à la meilleure façon de s'engager avec le secteur. Pour être efficaces – et pour éviter les nombreuses interventions contre-productives – les stratégies de sécurité doivent reconnaître l'importance de l'EMAPE de l'or dans les moyens de subsistance et le développement économique. Plutôt que de se concentrer exclusivement sur le rôle du secteur de l'EMAPE de l'or dans le financement des acteurs du conflit, les stratégies de sécurité doivent contribuer à protéger les mineurs, à prévenir les activités illégales et à promouvoir des pratiques minières responsables.

Graphique 3 : Exemples de pays

Mali

À la suite d'une ruée vers l'or dans le nord du Mali en 2018, des niveaux élevés d'infiltration et d'interaction entre les groupes criminels organisés et les groupes extrémistes violents et le secteur de l'EMAPE de l'or ont été constatés dans les régions du nord de Kidal et Gao. Le Groupe d'experts des Nations Unies pour le Mali a indiqué que la prise de contrôle des mines artisanales de la zone du Gourma faisait partie intégrante de la stratégie d'expansion de la CMA, un groupe armé majeur qui a signé l'accord de paix et de réconciliation de 2015²⁰. Du fait des alliances étroites entre la CMA et le JNIM dans le nord du Mali, il est probable qu'une partie des revenus provenant des sites d'orpaillage contrôlés par la CMA puisse également parvenir au JNIM. À Gao, la mine de N'tahaka, la plus grande mine d'or artisanale de la région, fait l'objet d'une titrisation croissante. Le Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement (CSP-PSD), une coalition de groupes armés du nord du Mali, a pris le contrôle du site minier en 2021 dans une période de faible sécurité où la rumeur s'est répandue que la mine était infiltrée par des bandits, l'EI Sahel et d'autres groupes non identifiés. L'impact global du secteur de l'EMAPE sur le Mali est peut-être mieux illustré par le rapport final 2021 du Groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le Mali, qui prévient que si le secteur de l'or « offre des opportunités de travail aux migrants et absorbe les combattants [...], ses effets sur la stabilité demeurent imprévisibles, car ils stimulent l'expansion de la CMA et contribuent au financement du terrorisme »²¹.

Mauritanie

Le secteur de l'EMAPE de l'or en Mauritanie est très récent par rapport à ses voisins d'Afrique de l'Ouest, mais le secteur a émergé et pris de l'ampleur rapidement en 2016 après la découverte d'importants gisements d'or. En 2021, le secteur de l'EMAPE de l'or en Mauritanie a généré environ 32,8 milliards d'ouguiyas mauritaniens (environ 800 millions d'euros) par an²², représentant 9 % du PIB. Même s'il ne va pas sans difficultés, le secteur de l'EMAPE s'est révélé être une source majeure d'emplois et de revenus dans le pays, créant environ 52 000 emplois directs en 2019, sans compter les 15 200 postes prévus pour les opérations semi-industrielles. En outre, plus de 222 098 personnes ont bénéficié indirectement du secteur, ce qui représente environ 5,5 % de la population active totale de la Mauritanie²³.

Niger

Au Niger, l'insécurité est un problème majeur, des bandits et des terroristes contrôlant certains sites miniers. Bien que certaines activités minières artisanales au Niger soient autorisées par l'État, une grande partie de l'EMAPE de l'or qui a lieu reste informelle. Selon le Ministère des Mines, le Niger compte plus de 230 sites d'EMAPE, dont seulement 69 sont officiellement reconnus²⁴. L'orpaillage est une source cruciale d'emplois, contribuant à l'amélioration des conditions de vie de segments de la population, en particulier ceux des zones rurales et de la jeunesse. L'EMAPE de l'or a offert aux jeunes des communautés du Nord de précieuses opportunités d'acquies de l'expérience et de renforcer leurs moyens de subsistance. Leur implication dans ce secteur leur a permis de développer des compétences et des connaissances en matière d'exploitation aurifère, contribuant ainsi à leur bien-être économique. Les autorités nigériennes et les organes internationaux de répression ont également signalé que l'EMAPE dans le nord du pays renforce la résilience contre le recrutement dans la rébellion armée²⁵.

Burkina Faso

Lorsque les groupes armés profitent du secteur aurifère, la plupart de leurs revenus proviennent de la taxation ou de la facturation des services de protection : Les groupes extrémistes violents revendiquent souvent les paiement obligatoires comme une forme de zakat²⁶. Par exemple, en 2019, des acteurs affiliés au groupe extrémiste violent JNIM auraient imposé des frais de protection aux orpailleurs dans la région orientale du Burkina Faso et dans les provinces du Séno et du Soum, des groupes d'orpailleurs les payant pour garder les sites. Toutefois, une trop grande instabilité peut perturber l'EMAPE de l'or et peut donc entraver le flux de revenus vers les groupes armés. Par exemple, depuis décembre 2021, les mineurs ne travaillaient plus près de Ouahigouya et des villes voisines du nord du Burkina Faso en raison de menaces sécuritaires²⁷. Il n'est pas rare que les orpailleurs soient la cible de violences. En juin 2021, au moins 132 civils ont été tués lors d'une attaque menée par des extrémistes violents sur un site près du village de Solhan. Le dit « massacre de Solhan » a été la pire attaque de ce type perpétrée au Burkina Faso depuis plus de cinq ans et elle serait en partie due au fait que les Volontaires pour la défense de la patrie, un groupe armé d'autodéfense créé pour combattre des extrémistes violents ont cherché à défendre le site minier²⁸. Malgré le risque de violence, le secteur aurifère est une source essentielle de moyens de subsistance et de survie pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi qu'une source centrale d'emplois dans tout le pays²⁹.

Côte d'Ivoire

Il s'avère que des éléments extrémistes violents issus de groupes opérant principalement au Burkina Faso ont des liens avec des orpailleurs opérant dans le parc de la Comoé et le long du fleuve Comoé. Des groupes extrémistes violents exigeraient que les mineurs leur vendent de l'or en échange de garanties pour leur sécurité ; dans d'autres cas, des éléments extrémistes violents fourniraient le préfinancement de certaines activités minières³⁰. Les dozos, des groupes de chasseurs traditionnels, se sont diversifiés dans la sécurité communautaire et la résolution des conflits. Ils exercent une influence significative dans les secteurs de l'EMAPE de l'or au Mali et au Burkina Faso et seraient impliqués dans des sites dans le nord de la Côte d'Ivoire³¹. Les Dozos auraient recours à la violence, notamment à des sanctions extrêmes et à des exécutions sommaires, pour punir les vols et imposer le paiement des taxes sur les sites miniers³². Ces liens présumés ont alimenté les réponses visant à mettre fin aux activités informelles d'extraction de l'or, mais l'EMAPE représente également une source importante d'emploi pour les jeunes autrement sans emploi dans le pays. On estime que quelque 500 000 mineurs artisanaux sont employés dans le secteur de l'EMAPE de l'or du pays, dont 80 % seraient entrés légalement en Côte d'Ivoire en provenance des pays voisins³³. Le secteur est particulièrement attractif étant donné le faible niveau de compétences requis par rapport au potentiel de revenus élevé³⁴.

Droits fonciers et accès

Le manque de terres, de droits miniers et de sécurité d'occupation pour les parties prenantes du secteur de l'EMAPE de l'or est une cause profonde ou une cause de niveau supérieur aux autres défis liés au secteur de l'or. Garantir le financement, assurer la sécurité sur les sites miniers, réglementer les opérations, sauvegarder les droits de l'homme et lutter contre les dommages environnementaux peuvent tous reposer sur les droits fonciers, droits miniers et droits d'accès. Et bien que tous les mineurs potentiels soient confrontés à de tels défis, ils sont particulièrement intimidants pour les femmes, qui se heurtent à d'importants obstacles pour obtenir leurs droits fonciers, tels que les normes culturelles qui privilégient la propriété foncière masculine et un accès limité au financement.

Les autorités traditionnelles et les lois coutumières jouent un rôle important dans la sécurisation de l'accès foncier. Bien que les lois sur l'utilisation des terres reconnaissent le système de chefferie et les systèmes

de propriété foncière traditionnels, des chefs au Ghana réclameraient des sommes d'argent importantes – plusieurs milliers de dollars, dans certains cas – à des mineurs artisanaux pour accéder à la terre, bien qu'ils ne disposent pas de l'autorité légale d'exercer ce droit³⁵. Ce double système de régime foncier étatique et coutumier a été la cause de conflits entre ceux qui acquièrent les licences gouvernementales et ceux qui obtiennent les permis d'usage. En conséquence, certains chefs ont conclu des accords pour partager le minerai d'or, et certains mineurs ont complètement renoncé au processus d'octroi de licences.

Des procédures d'octroi de licences lentes et bureaucratiques peuvent créer des opportunités d'accaparement de terres par des individus plus riches ou politiquement connectés, contrecarrant ainsi les efforts des opérateurs de l'EMAPE de l'or pour obtenir des droits légaux sur les terres et les gisements d'or. Les confiscations de terres ont lieu lorsqu'un potentiel mineur d'EMAPE de l'or identifie un terrain ou un gisement qu'il estime rentable, mais avant de pouvoir obtenir les droits légaux sur la terre ou la concession, un autre individu intervient pour en obtenir les droits. Par exemple, au Ghana, malgré la décentralisation du processus d'octroi de licences, les mineurs artisanaux interrogés se sont plaints du fait que le processus d'octroi de permis et le renouvellement des permis sont encore fortement centralisés et en proie à la politique et au favoritisme. Cela incite la plupart des mineurs à petite échelle à se tourner vers l'exploitation minière illégale et informelle, ce qui rend très difficile l'obtention de droits fonciers et miniers légaux. Les délais d'approbation sont parfois prolongés et dans certains cas, les mineurs doivent attendre plus d'un an pour obtenir une licence, les obligeant à opérer de manière informelle, ce qui peut entraîner des conséquences juridiques. De plus, le Ghana est aux prises avec des conflits fonciers et de propriété qui jettent une ombre d'ambiguïté sur les droits fonciers, pouvant aboutir à des conflits juridiques. De plus, la corruption et les pots-de-vin s'infiltrent dans le processus d'octroi de licences, car les orpailleurs sont parfois obligés de proposer des paiements officiels aux responsables pour accélérer le traitement des licences³⁶.

Tensions liées à l'EMAPE de l'or et à l'exploitation minière industrielle

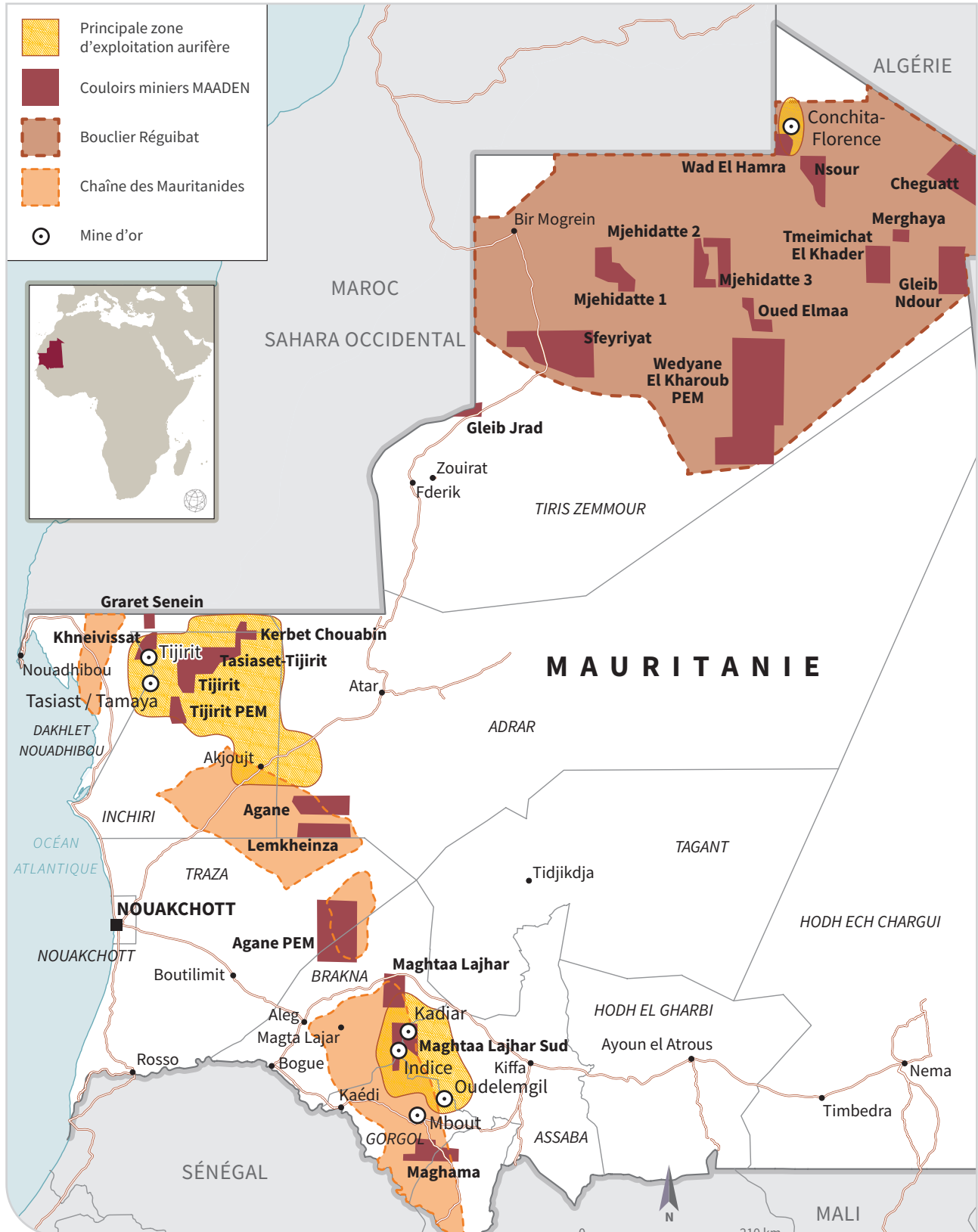
Alors que les défis liés aux droits et à l'accès aux terres et aux mines peuvent prendre de nombreuses formes, le conflit entre l'EMAPE de l'or et les opérations minières industrielles a été une dynamique importante dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

Par exemple, le Burkina Faso a été en proie à de vives tensions entre les communautés engagées dans l'EMAPE de l'or et les opérations minières industrielles. Le code minier de 2015 donne la priorité à l'exploitation minière industrielle sur l'exploitation minière artisanale (article 73), notamment en stipulant que l'exploitation artisanale dans le périmètre d'une mine industrielle nécessite l'autorisation de l'exploitant. Les mineurs artisanaux ne sont ni consultés ni informés avant que le gouvernement n'accorde des permis d'exploration industrielle dans les zones d'exploitation aurifère, et ils sont fréquemment chassés des concessions minières industrielles, violemment et sans aucune compensation³⁷. Les tensions entre les mineurs artisanaux et les autorités ont atteint leur paroxysme dans la ville de Houndé en mai 2022 après que les efforts de l'État pour expulser les mineurs artisanaux d'un site destiné à l'exploitation industrielle ont conduit à des violences et à la mort de deux mineurs³⁸. Dans un contexte où des groupes extrémistes violents ouvrent l'accès aux sites d'EMAPE et rivalisent pour la légitimité de la communauté en tant que fournisseurs alternatifs de gouvernance, les griefs supplémentaires de la communauté à l'égard du gouvernement sont extrêmement préjudiciables.

En Mauritanie, les opérations minières industrielles sont actuellement concentrées dans l'ouest du pays. L'augmentation des activités de prospection et l'expansion de l'exploitation minière industrielle se traduisent souvent par un accès restreint aux terres pour les mineurs, qui s'introduisent dans les sites miniers industriels à la recherche de zones minières viables, entraînant ainsi des conflits et des complexités supplémentaires dans le paysage minier. En Mauritanie, les orpailleurs ont empiété à plusieurs reprises sur les concessions minières industrielles, entraînant souvent des interventions de la police pour expulser les mineurs des concessions, comme cela s'est produit dans le couloir minier de Tamaya. Des problèmes similaires sont

survenus à Tijirit, où Aya Gold est aux prises avec des orpailleurs non autorisés sur ses concessions. Dans le Tiris, des conflits ont éclaté lorsque les orpailleurs ont protesté contre l'attribution d'un permis de prospection à Emiral Resources Mining.

Graphique 4 : Sites d'extraction et de traitement de l'or en Mauritanie



Source: GI-TOC

Au Ghana, la « pénurie de terres sans titre foncier pour les activités d'EMAPE de l'or » est citée comme l'un des principaux obstacles à la formalisation du secteur³⁹. Une partie importante des terres a été cartographiée et réservée aux entreprises minières à grande échelle (EMGE), limitant les terres viables et les gisements disponibles pour l'EMAPE de l'or⁴⁰. Ce défi est encore exacerbé lorsque les entreprises d'EMGE créent des filiales de sociétés minières à petite échelle qui limitent davantage les terres disponibles pour les acteurs de l'EMAPE de l'or, les poussant ainsi hors du secteur formel.

Lorsque l'exploitation minière industrielle est prioritaire ou perçue comme étant prioritaire par rapport à l'EMAPE de l'or, les efforts visant à collaborer avec les parties prenantes de l'EMAPE de l'or et à promouvoir la formalisation du secteur peuvent être entravés. La corruption dans l'attribution des concessions minières, bien que rarement documentée en raison de son caractère clandestin, peut exacerber les tensions autour de l'accès aux gisements d'or. Cependant, même lorsque les procédures formelles sont suivies et totalement transparentes, la fragilité économique, politique et sociale augmente lorsque les orpailleurs d'EMAPE se voient refuser l'accès à la terre afin de faire respecter les droits fonciers des acteurs industriels⁴¹. Par exemple, au Burkina Faso, un tel comportement a eu un impact négatif sur l'attitude des mineurs artisanaux envers l'État, car ils perçoivent leur marginalisation systémique comme une humiliation. En conséquence, les tentatives visant à formaliser l'exploitation minière artisanale et à renforcer la surveillance de l'État ont été accueillies avec scepticisme et rejet par les mineurs⁴².

Les tensions sur les droits fonciers entre les mines industrielles et les parties prenantes de l'EMAPE de l'or doivent être gérées avec prudence. Les approches de formalisation qui soutiennent l'EMAPE de l'or et y participent sont plus susceptibles de renforcer la résilience des communautés, d'accroître la force économique et de réduire l'insécurité.

Marginalisation et défis d'autonomisation des femmes dans l'EMAPE de l'or

On estime que les femmes représentent 20 à 50 % de la main-d'œuvre de l'EMAPE en Afrique, avec des variations en fonction du pays, de la chaîne de valeur et du type de minerai⁴³. Non seulement les femmes contribuent directement à la production minière, mais elles sont également impliquées dans une plus large mesure dans la fourniture de services – intrants miniers et traitement des minéraux, par exemple – aux communautés de l'EMAPE. L'EMAPE de l'or peut être une option de subsistance précieuse pour les femmes, fournissant une source de revenus plus élevée ou plus fiable ou constituant un filet de sécurité économique lorsqu'aucune autre option de subsistance n'existe.

Dans les régions productrices d'or d'Afrique de l'Ouest, de nombreuses femmes dépendent de l'exploitation aurifère pour assurer leur subsistance, l'argent gagné étant souvent investi dans d'autres activités génératrices de revenus. Par exemple, dans les régions de Sikasso, Kayes et Sadio du Mali, certaines femmes entrepreneurs louent du matériel pour mener des opérations d'EMAPE. Avec le soutien de la Fédération des Femmes Minières du Mali, ces femmes ont formé des coopératives et ont rencontré du succès au sein des communautés minières.

Cependant, il est largement reconnu que les femmes sont confrontées à la discrimination et à la marginalisation dans le secteur de l'EMAPE de l'or. Par exemple, le déni des droits fonciers des femmes persiste, malgré le développement de cadres juridiques qui élargissent leurs droits de propriété⁴⁴. Cette situation est exacerbée par la présence d'acteurs criminels, qui perpétueraient les inégalités de genre traditionnelles et sociétales qui dénigrent et dépriorisent les femmes. Plusieurs personnes interrogées ont également affirmé que la politisation et le favoritisme rendent particulièrement difficile l'épanouissement des femmes dans le secteur minier formel, faisant écho aux faits reconnus selon lesquels la corruption affecte différemment les hommes et les femmes et que les opportunités professionnelles des femmes sont souvent particulièrement entravées par la corruption⁴⁵. Au Burkina

Faso, comme dans d'autres États confrontés à des problèmes similaires, l'insécurité et la violence augmentent encore les obstacles pour les femmes, s'appuyant sur les obstacles existants tels que les responsabilités conjugales et domestiques, l'accès limité à la terre en raison des pratiques et coutumes culturelles et le manque d'influence ou de pouvoir décisionnel dans les questions liées à l'exploitation minière.

Obtenir un financement pour les opérations minières est également particulièrement difficile pour les femmes qui ont traditionnellement moins accès au capital et moins de contrôle sur celui-ci. Les spécialistes des questions concernant la condition de la femme de la Commission minière du Ghana, qui milite en faveur de l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail et recommande des politiques liées au genre⁴⁶, des exemples partagés dans lesquels des femmes ont perdu la possibilité de posséder une concession parce qu'elles ne disposaient pas de financements ou de capitaux facilement disponibles. De plus, il est courant que les femmes du secteur soient contraintes de céder leurs droits fonciers à leurs homologues masculins en raison de problèmes de financement. Il peut également être difficile pour les femmes d'obtenir des prêts bancaires ou de recruter et de fidéliser le personnel. L'accès limité au financement familial est un autre obstacle auquel les femmes sont confrontées. Dans la région de Kayes, à l'ouest du Mali, les hommes accèdent souvent au financement foncier par le biais de prêts collectifs ou de dons facilités par des membres de leur famille ou de leur communauté, y compris le soutien de la diaspora. Cependant, les femmes ont du mal à accéder à de tels mécanismes car elles ont l'impression que leurs biens finiront par devenir la propriété de leur mari et passeront sous le contrôle d'une autre famille.

Bien que la formalisation ait été soulignée comme étant à la base de l'amélioration des conditions et des résultats pour les femmes dans le secteur de l'EMAPE de l'or, les efforts de formalisation n'ont souvent pas été sensibles au genre ou ciblés sur les femmes, et ils n'ont pas souvent pris en compte les obstacles uniques auxquels les femmes sont confrontées dans le secteur. Par exemple, selon une représentante de Women in Mining Ghana, un organisme de défense des femmes travaillant dans le secteur minier⁴⁷, « même si la formalisation a apporté certains avantages aux femmes dans le secteur de l'EMAPE de l'or au Ghana, elle n'a pas résolu les obstacles structurels sous-jacents qui limitent leur accès aux droits fonciers et miniers ». Parmi les principaux défis auxquels les femmes sont confrontées, nous pouvons citer un accès limité au financement et aux ressources, la discrimination et la violence basées sur le genre, un accès limité aux droits fonciers et miniers et une représentation limitée dans la prise de décision⁴⁸.

En outre, s'ils ne sont pas bien planifiés et exécutés, les efforts de formalisation peuvent potentiellement exclure davantage et intensifier la vulnérabilité des femmes du secteur. Au Ghana et en Côte d'Ivoire, par exemple, la législation relative aux droits miniers et fonciers est neutre en matière de genre – offrant en théorie aux hommes et aux femmes des opportunités égales et équitables. Cependant, ces lois ont des impacts disparates dans la pratique, car les femmes sont confrontées à des défis uniques et à des obstacles historiques et systémiques qui entraînent leur marginalisation. Par exemple, l'article 47 de la loi foncière de 2020 du Ghana (loi 1036) exige qu'une personne, homme ou femme, obtienne le consentement de son conjoint avant de s'engager dans des activités liées à la terre, même si « le consentement ne doit pas être refusé de manière déraisonnable ».

Les initiatives visant à relever les défis et les impacts particuliers auxquels les femmes sont confrontées dans le secteur minier ont été limitées et les initiatives intégrées en matière de genre ne parviennent généralement pas à atteindre les femmes engagées dans l'EMAPE de l'or. Les groupes qui soutiennent les femmes dans le secteur comprennent la FEMIMA, Women in Mining (WIM), qui a des sections au Ghana et en Côte d'Ivoire, et l'Association of Small-Scale Women Miners, une filiale de l'Association nationale. Les mineurs d'EMAPE de l'or de Côte d'Ivoire et du Ghana saluent la création de groupes miniers, de coopératives et d'associations dans le cadre des processus de formalisation. Pour elles, un tel

regroupement leur donne une voix et une reconnaissance, et fournit un cadre pour organiser et mutualiser les efforts déployés en faveur d'un meilleur accès et statut pour les femmes dans le secteur.

La participation des femmes dans le secteur minier a été le sujet le plus controversé de l'atelier, reflétant les obstacles sociaux et culturels à l'intégration des femmes dans le secteur minier de l'Afrique de l'Ouest. La discussion a souligné la nécessité de sensibiliser davantage et de déployer de plus larges efforts afin de promouvoir la participation des femmes à l'EMAPE de l'or, au commerce de l'or et à d'autres industries connexes.

Options de réponses : Générer de nouvelles idées

Émergeant du consensus croissant autour de la nécessité de s'éloigner des mesures répressives de l'EMAPE de l'or et de se tourner vers des cadres de réponse alternatifs, les voies de formalisation sont devenues essentielles pour remédier aux préjudices et réaliser le potentiel du secteur de l'EMAPE de l'or. Il y a sept éléments clés à prendre en compte dans la formulation d'une approche efficace pour soutenir la formalisation de l'EMAPE de l'or, en s'appuyant sur les bonnes pratiques régionales émergentes. Même s'ils ne constituent en aucun cas à eux seuls une réponse globale, ces sept éléments commencent néanmoins à s'attaquer aux principaux défis de la formalisation qui ont été identifiés.

Un certain nombre de ces éléments s'inspirent de pratiques, d'expériences et de leçons apprises récemment en Mauritanie, où la ruée vers l'or qui a débuté en 2016 a fourni au pays une occasion unique d'apprendre de ses voisins régionaux lors de l'élaboration de cadres politiques et législatifs pour régir le secteur de l'EMAPE de l'or⁴⁹. La force de l'approche mauritanienne réside dans la volonté globale de réglementer les opérations d'EMAPE de l'or plutôt que de les réprimer, ainsi que dans l'investissement financier important qu'a réalisé le gouvernement dans le secteur de l'EMAPE de l'or⁵⁰. Cet investissement a été injecté par l'intermédiaire de l'Agence nationale du patrimoine minier de Mauritanie (MAADEN) créé en 2020 pour superviser le secteur de l'EMAPE de l'or⁵¹.

Droits fonciers et miniers

Faciliter l'accès des personnes impliquées dans l'EMAPE aux terres et aux gisements d'or est une base nécessaire aux efforts de formalisation. L'amélioration des processus d'octroi de licences et d'obtention de concessions a été considérée comme un moyen potentiel d'aller de l'avant. Cependant, parmi les initiatives discutées, l'établissement de couloirs miniers – un élément clé de l'approche de la Mauritanie – et le rôle des opérations minières industrielles dans la collaboration avec l'État et les parties prenantes de l'EMAPE de l'or pour mettre des terres à la disposition du secteur ont été jugés particulièrement prometteurs.

Couloirs miniers

Les couloirs miniers offrent des zones structurées pour mener des activités minières formalisées, garantissant une surveillance et une réglementation appropriées. Plusieurs efforts ont été déployés pour établir des couloirs miniers ou d'autres types de zones allouées à l'EMAPE dans les États d'Afrique de l'Ouest et plus largement.

Le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont tous expérimenté la mise en œuvre de variantes de zones ou couloirs miniers⁵². Dans le cadre réglementaire du Mali, l'exploitation artisanale de l'or doit être délimitée dans les couloirs miniers aurifères du Mali et gérée par les communautés locales bénéficiant des conseils techniques du gouvernement central. Le Burkina Faso et le Niger ont également prévu des zones d'exploitation aurifère⁵³. Cependant, ces systèmes ont généralement été mal mis en œuvre et de telles initiatives n'ont pas connu de succès à grande échelle.

L'une des raisons de ce manque de succès est qu'il n'existe pas de gisements d'or rentables dans ces zones. Par exemple, les efforts visant à établir des couloirs miniers au Sénégal ont échoué, en partie

à cause de la définition donnée à ces couloirs, qui n'englobe pas toujours les gisements d'or existants et nouvellement découverts. Alternativement, les orpailleurs peuvent ne pas croire que les zones abritent des gisements d'or rentables et donc choisir de ne pas procéder à une exploitation dans la zone, même s'il y a des gisements d'or prouvés⁵⁴. De plus, les orpailleurs ne satisfont souvent pas aux exigences minimales fixées par les réglementations en vigueur pour procéder à une exploitation dans les zones, comme l'appartenance à des organismes collectifs, ce qui peut donc présenter des obstacles supplémentaires⁵⁵.

Ces questions reflètent les leçons apprises à l'échelle mondiale. Par exemple, en Indonésie, l'EMAPE n'a pas connu un grand succès, malgré la loi autorisant la création de « zones minières communautaires » (« wilayah pertambangan rakyat ») et malgré le soutien important de l'ONU et de donateurs étrangers prêts à investir des sommes importantes dans la formalisation des opérations d'EMAPE de l'or. Cet engagement limité est principalement dû aux difficultés rencontrées pour obtenir les droits fonciers et les approbations gouvernementales. À titre d'illustration, dans un cas, des donateurs danois étaient prêts à fournir un financement important pour mener des interventions technologiques et soutenir les structures coopératives, mais le gouvernement a décidé de ne pas désigner la zone comme une zone minière communautaire et a accordé la licence à une entreprise privée. Cette décision reflète des défis plus larges dans l'allocation des droits sur les ressources d'EMAPE qui, en fin de compte, compromettent la gestion du secteur⁵⁶.

Parmi les exceptions figure la Mauritanie, qui a connu un certain succès dans l'établissement et la limitation de l'EMAPE de l'or aux couloirs miniers. Décrypter cette approche permet d'identifier quelques éléments clés qui ont contribué au succès naissant du couloir minier. Premièrement, l'EMAPE de l'or est autorisée à l'extérieur du couloir avec la licence appropriée⁵⁷, offrant aux mineurs d'EMAPE de l'or une certaine liberté pour sélectionner les sites miniers et la possibilité de décider s'ils procéderont à l'extraction dans le couloir ou ailleurs. En outre, cette politique a été activement soutenue par le gouvernement, avec de nouveaux couloirs, comme celui de Cheggat, à l'extrême nord du pays, ouverts à plusieurs reprises à l'orpaillage artisanal⁵⁸. De telles actions offrent aux mineurs des options en matière de sites miniers et renforcent la position du gouvernement selon laquelle il s'efforce de soutenir le secteur et de mettre les gisements d'or à la disposition de l'EMAPE. De plus, en accord avec l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier, une carte des exploitations aurifères sera établie dans le double but de servir de référence et de guide aux orpailleurs et aux investisseurs. Ceci est précieux car une préoccupation majeure ailleurs est que la cartographie géologique destinée à bénéficier de l'EMAPE de l'or soit détournée et utilisée pour établir ou bénéficier à des opérations minières industrielles. En ouvrant des couloirs miniers supplémentaires et en mettant les informations géologiques à la disposition des parties prenantes de l'EMAPE, le gouvernement mauritanien soutient activement et visiblement la formalisation du secteur, ce qui à son tour est bénéfique pour l'engagement des parties prenantes et encourage les opérateurs de l'EMAPE à participer à d'autres efforts de formalisation.

Cela ne veut pas dire que cette politique constitue une solution miracle. La réglementation du secteur de l'EMAPE de l'or présente une multitude de défis, notamment la nécessité d'une meilleure gestion des risques concernant les questions professionnelles, sociales et environnementales. Cependant, certains éléments de la politique pourraient servir de base à la reproduction ou à l'adaptation de cadres de vie ailleurs⁵⁹.

Pour exploiter les avantages potentiels de la création de zones minières artisanales et accroître le potentiel de réussite à long terme, plusieurs mesures doivent être prises. Il s'agit notamment de s'engager auprès des parties prenantes de l'EMAPE dès le début du processus, en les incluant dans un engagement significatif tout au long du processus, et de garantir que les sites sélectionnés sont productifs⁶⁰.

Recommandations

Les gouvernements devraient :

- Élaborer et mettre en œuvre un cadre juridique complet adapté pour permettre et réglementer les opérations d'EMAPE dans les couloirs miniers.
- Fournir des données géologiques fiables et accessibles afin que les organismes gouvernementaux et les mineurs puissent prendre des décisions éclairées et identifier les zones contenant de potentiels gisements miniers.
- Encourager l'abandon volontaire des terres par les communautés. Engager les communautés locales et sensibiliser aux avantages des couloirs miniers peut contribuer à favoriser une volonté d'abandonner les terres en vue d'y mener des activités minières formalisées.
- Mettre en place des mécanismes de compensation transparents et équitables pour garantir que les droits et intérêts des communautés soient respectés.
- Mettre en œuvre des mesures de sécurité robustes et favoriser la coopération entre les autorités compétentes et les parties prenantes afin de créer un environnement sûr et sécurisé pour les mineurs, notamment en expulsant les groupes criminels des couloirs miniers.
- Améliorer l'accès aux commodités sociales telles que les soins de santé, l'éducation et les infrastructures, car cela contribue au bien-être général des mineurs et des communautés locales.
- Impliquer activement les communautés locales dans les processus décisionnels et veiller à ce que leurs voix soient entendues, car cela peut favoriser un sentiment d'appropriation et de responsabilité. Cet objectif peut être atteint par le biais de consultations approfondies, de partenariats sérieux et de la mise en place de mécanismes d'engagement communautaire.
- Attribuer des zones ou des blocs spécifiques exclusivement aux femmes minières, améliorant ainsi les opportunités et la représentation des femmes dans le secteur minier.
- Examiner et mettre à jour les cartes des couloirs pour garantir qu'elles peuvent s'adapter aux changements survenus dans les sites miniers, tels que la découverte de nouveaux sites ou l'épuisement d'anciens.

Coopération avec les opérations minières industrielles

Pour réussir, les approches doivent aligner les intérêts des mineurs industriels et des parties prenantes de l'EMAPE de l'or, leur permettant de coexister aussi harmonieusement que possible et d'entretenir de bonnes relations avec les communautés voisines. Les entreprises d'extraction minière à grande échelle devront aller au-delà des approches sécuritaires et bien comprendre les parties prenantes de l'EMAPE de l'or et des relations avec celles-ci et d'autres acteurs locaux. Des canaux de communication ouverts entre les opérations d'extraction minière à petite et grande échelle ainsi que des voies juridiques pour une coopération réalisable sont également nécessaires⁶¹.

À l'interface de l'exploitation minière à grande échelle et de l'exploitation minière artisanale, les droits fonciers et l'accès aux résidus constituent deux problèmes récurrents. L'une des idées proposées serait que les sociétés minières industrielles partagent des données géologiques et renoncent aux parties inutilisées ou indésirables de leur concession. Une approche similaire a été adoptée au Zimbabwe, où un système du tribut⁶² a créé une opportunité pour des accords fonciers entre les grandes opérations minières et les orpailleurs. En vertu d'un accord de tribut, orpailleurs sont autorisés à exploiter une partie d'une concession minière à grande échelle en échange du paiement d'une partie de la valeur du minerai prélevé auprès des

propriétaires de la mine. L'accord crée également des opportunités en matière d'accords de rachat et de support technique. Il n'existe pas suffisamment de preuves pour évaluer si le système du tribut est fructueux à ce jour au Zimbabwe. Alternativement, ou dans le cadre d'un système tributaire, des dispositions permettant aux parties prenantes de l'EMAPE de l'or de traiter les résidus de l'exploitation minière à grande échelle pourraient également être envisagées⁶³.

Si les gouvernements sont les mieux placés pour arbitrer les relations entre les acteurs d'extraction minière à petite et grande échelle, les sociétés minières doivent également être proactives en assumant ce rôle. En effet, une myriade de normes et d'instruments industriels appellent les opérations à grande échelle à s'engager dans l'EMAPE, notamment le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif, l'Initiative pour une assurance minière responsable et les attentes en matière de performance du Conseil international des mines et métaux⁶⁴.

Recommandations

Les entreprises d'extraction minière à grande échelle doivent :

- Renoncer aux parties inutilisées ou non désirées de leurs concessions ou conclure des accords tributaires avec les parties prenantes de l'EMAPE de l'or.
- Établir des mécanismes de dialogue et de collaboration avec les parties prenantes de l'EMAPE de l'or.
- Partager les données géologiques dans la mesure du possible pour permettre des décisions éclairées sur l'endroit où l'EMAPE de l'or peut avoir lieu de manière optimale.
- Veiller à ce que les approches en matière d'EMAPE de l'or soient motivées par l'engagement communautaire plutôt que par des préoccupations sécuritaires.

Les gouvernements devraient :

- Établir et soutenir des mécanismes de dialogue et de collaboration entre les mineurs industriels et les parties prenantes de l'EMAPE.
- Veiller à ce que les cadres juridiques permettent et encouragent la coopération entre les opérations minières industrielles et les opérateurs d'EMAPE de l'or.

Coopératives et autres organismes miniers

La création et le soutien d'organismes collectifs tels que les coopératives constituent une autre approche qui a bénéficié d'un appui. La création de coopératives était considérée bénéfique sur de nombreux points, notamment en permettant aux mineurs de mettre en commun leurs ressources et d'accéder au financement collectivement. Ils étaient ainsi en mesure de surmonter les contraintes financières individuelles et d'assurer une plus grande stabilité financière. Les organismes collectifs pourraient également faciliter le déploiement plus efficace des efforts de formation et de sensibilisation, tels que la mise en œuvre de réglementations pour la formation et l'autorisation d'utilisation d'explosifs ou la promotion de l'adoption de technologies de traitement sans mercure ni cyanure. La création de coopératives pourrait également contribuer à formaliser les chaînes d'approvisionnement en or et rendre plus réalisable la garantie de la transparence et de la responsabilité dans le commerce de l'or.

Cependant, l'expérience a montré que lorsqu'ils travaillent avec le secteur de l'EMAPE, les agents gouvernementaux, les donateurs et les experts étrangers doivent être sensibilisés aux complexités des structures organisationnelles et des dynamiques de pouvoir des mineurs. Ils doivent éviter de responsabiliser un petit nombre d'individus au détriment du groupe plus large ou de contribuer à des résultats négatifs

pour des groupes traditionnellement marginalisés. En République démocratique du Congo, par exemple, les exigences liées à la création de coopératives minières ne tenaient pas compte des structures sociales préexistantes, généralement dirigées par l'élite locale, qui s'étendaient aux sites miniers⁶⁵. En conséquence, l'intervention a renforcé l'influence de l'élite, octroyant moins de pouvoir aux mineurs de l'EMAPE, leurs salaires étant soumis à une plus grande fiscalité. Dans d'autres contextes africains, les coopératives ont été détournées par des négociants, des courtiers et des exportateurs qui les utilisent pour perpétuer des formes préexistantes de captation des ressources et d'accords de partage des revenus⁶⁶.

La création de groupes miniers, de coopératives et d'associations est prometteuse pour l'autonomisation des femmes au sein du secteur et augmente leurs opportunités de voix et de reconnaissance. Dans certains cas, cependant, il a été démontré que la création d'associations ou de syndicats a un impact négatif sur les femmes. Par exemple, une étude sur les femmes travaillant dans le secteur minier au Rwanda a révélé que l'appartenance à une coopérative plutôt qu'à une entreprise privée dans le pays n'améliorait pas nécessairement les résultats financiers des femmes ni ne réduisait les taux de violence. En fait, les relations sexuelles transactionnelles forcées dans le cadre d'un emploi se sont avérées plus élevées au sein de la coopérative. Néanmoins, le travail coopératif peut élargir la conscience juridique des femmes et leur conception des droits : L'étude a révélé que les membres des coopératives ont démontré une meilleure compréhension des chaînes d'approvisionnement, des fonctions gouvernementales et des voies de résolution des conflits. Ces résultats indiquent que les coopératives ne sont pas une panacée contre la marginalisation des femmes, mais un point de départ pour une meilleure compréhension des équités socio-économiques et juridiques⁶⁷.

Ainsi, même si la formation d'organismes collectifs offre des avantages potentiels importants pour les orpailleurs, les gouvernements et les consommateurs en aval, un suivi et une analyse sont nécessaires pour garantir que les résultats souhaités sont atteints et que toute conséquence imprévue est rapidement identifiée et traitée⁶⁸.

Recommandations

Les gouvernements devraient :

- Veiller à ce que des cadres législatifs et réglementaires soient en place qui permettent et encouragent la formation d'organismes collectifs dans le secteur de l'EMAPE de l'or.
- Veiller à ce que des mécanismes de suivi et d'évaluation soient en place pour évaluer les organismes collectifs et les protéger contre les abus ou la marginalisation des groupes vulnérables tels que les femmes ou les minorités.
- Encourager la formation d'organismes collectifs en offrant des avantages tels que des taux d'imposition avantageux, des formations et l'accès à des équipements de protection individuelle ou à des équipements d'exploitation minière et de transformation.

Inclure le genre dans la conception des politiques et des programmes

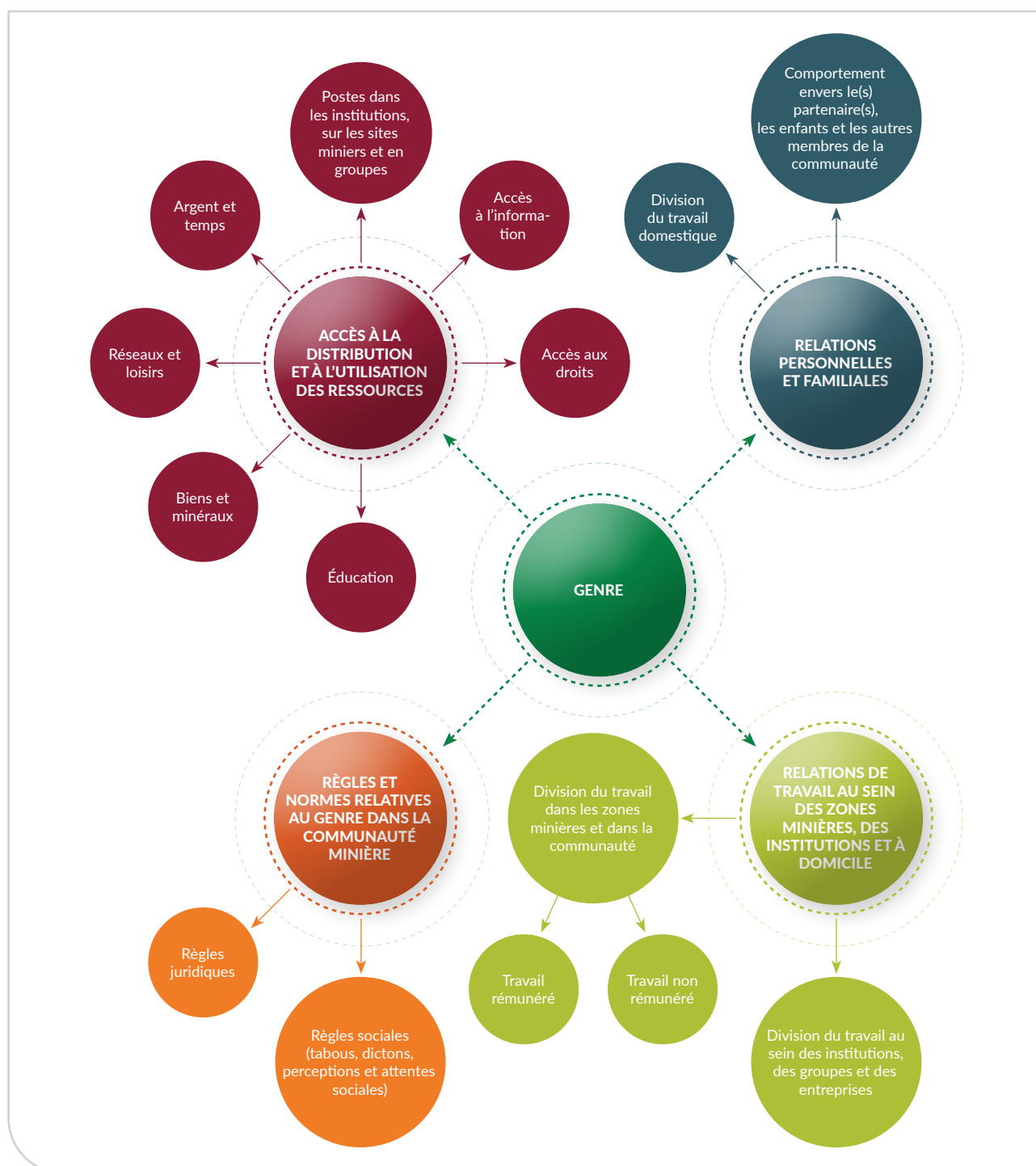
Pour atténuer les défis des femmes dans le secteur et leur permettre de profiter pleinement des avantages de la formalisation de l'EMAPE de l'or, des efforts délibérés doivent être déployés aux niveaux régional et national par le biais de lois et de politiques positives. Des politiques de formalisation sensibles au genre offriront aux femmes minières davantage d'opportunités d'inclusion et de croissance dans le secteur.

Certaines initiatives prometteuses mises en œuvre mettent en lumière la manière dont les interventions en faveur des femmes dans le secteur de l'EMAPE de l'or pourraient être structurées. Au Ghana, la création du

bureau dédié aux questions concernant la condition de la femme au sein de la Commission minière en 2019 a constitué une étape positive importante dans la lutte contre les inégalités au sein du système. La Commission a entamé une révision de la loi sur les ressources minérales et minières, et le bureau dédié aux questions concernant la condition de la femme s'engage activement pour la rendre plus sensible au genre.

Le Cadre pour l'exploitation minière artisanale à petite échelle du Ghana de 2015 à 2023 est l'un des rares documents du cadre réglementaire de l'EMAPE du pays qui cherche clairement à aborder l'égalité des sexes

Graphique 5 : Cartographie des éléments de genre



Source : adapté d'International Women in Mining, Trousse : Guide impact assessments for projects and policies related to artisanal and small-scale mining, <https://internationalwim.org/iwim-reports/toolkit-gender-impact-assessments-for-projects-and-policies-related-to-artisanal-and-small-scale-mining/>

et l'inclusion des femmes dans le secteur. Le dernier des six objectifs du cadre vise à « décourager toutes les formes de préjugés sexistes dans la propriété des concessions d'EMAPE de l'or »⁶⁹. Cependant, cet objectif se voit attribuer le niveau de financement le plus bas avec un budget de 50 000 cedis ghanéens (12 106 euros)⁷⁰, représentant 0,2 % du budget total et montrant à quel point une priorisation plus poussée est nécessaire.

En 2020, le gouvernement ivoirien a lancé la campagne « He for She » dans le pays, une initiative mondiale parrainée par l'ONU visant à promouvoir l'égalité des genres dans divers secteurs et plusieurs pays en impliquant les hommes dans les efforts déployés en faveur de l'égalité des genres. En Côte d'Ivoire, l'initiative s'est spécifiquement concentrée sur l'amélioration des conditions de travail des femmes dans le secteur minier à travers un plaidoyer actif en faveur de l'égalité des genres, des efforts pour lutter contre la discrimination et contre toutes les formes de harcèlement⁷¹.

La variété des options proposées reflète la nécessité d'évaluations et de réponses multidimensionnelles pour comprendre les impacts sur le genre et autonomiser les femmes dans le secteur. Il existe diverses ressources qui peuvent guider les pays dans l'élaboration de programmes sensibles au genre⁷².

Recommandations

Les gouvernements devraient :

- Adopter des lois et des réglementations sensibles au genre.
- Mettre de côté les financements du gouvernement et des donateurs dédiés aux initiatives sensibles au genre.
- Assurer l'accès aux couloirs miniers en dédiant, par exemple, des espaces spécifiques aux femmes minières.
- Veiller à ce que les politiques et procédures d'octroi de licences et de concessions minières tiennent compte des défis uniques auxquels les femmes sont confrontées et soient adaptées en conséquence.

Centres de services décentralisés

Traitement

La concentration du contrôle sur les centres de traitement – nœuds centraux de la chaîne d'approvisionnement en or – est considérée comme l'un des principes clefs de l'approche de la Mauritanie en matière de formalisation de l'EMAPE de l'or, qui a connu jusqu'à présent un succès naissant et partiel. La méthode de la Mauritanie pour la réglementation du secteur de l'EMAPE de l'or a consisté à créer des centres de traitement gérés par l'État et des zones désignées pour les usines de cyanuration, qui sont essentielles aux chaînes d'approvisionnement en or, concentrant ainsi la gestion des produits chimiques comme le mercure et le cyanure. Les centres de traitement de l'EMAPE de l'or peuvent centraliser et rationaliser le traitement des matériaux extraits en fournissant l'infrastructure et le support technique nécessaires, en réduisant les coûts et en améliorant l'efficacité. Ces services peuvent être attrayants pour les orpailleurs, les incitant à s'engager auprès du gouvernement et dans les efforts déployés en matière de réglementation.

En Mauritanie, des investissements importants ont été réalisés dans la création et le maintien de centres de traitement, et le gouvernement a exigé que les orpailleurs apportent leurs minerais aux installations de traitement agréées à Chami et Zouerat. En 2020, environ 900 broyeurs à cuve humide étaient en activité sur les sites de traitement et entre 2015 et 2020, le fonctionnement de ces broyeurs à cuve humide a conduit à une accumulation substantielle de quantités importantes de résidus⁷³. MAADEN construit une nouvelle grande installation à 30 kilomètres au nord de la ville minière de Chami pour éloigner le traitement des minerais des zones résidentielles⁷⁴. L'investissement cumulé dans les activités de l'EMAPE de l'or s'élève actuellement à environ 7 milliards d'ouguiyas mauritaniens (17 millions d'euros), les usines de transformation représentant 84 % de ces fonds. La production

annuelle actuelle est de 259,29 kilogrammes, dont 67 % de la production d'or provient du centre de traitement de Chami. Les centres de traitement sont équipés d'une gamme de machines de traitement, dont 2 à 22 machines de concassage par atelier⁷⁵.

Cependant, d'autres pays n'ont pas connu le succès de la Mauritanie en matière de création de centres de transformation. Au Zimbabwe, par exemple, les donateurs internationaux et les autorités de l'État ont soutenu la création de centres locaux de traitement des minéraux où les mineurs d'or pourraient payer une somme modique aux propriétaires d'usines pour traiter leur minerai. Ces mêmes centres dispensaient des formations de sensibilisation aux procédures de légalisation. L'usine de traitement de l'or de Shamva, créée en 1987 et développée au cours des années 1990, est un projet bien connu financé par des donateurs⁷⁶. Le projet Shamva a été largement considéré comme une étape proactive vers l'amélioration de l'efficacité économique en partageant la technologie et en créant des incitations pour les acteurs de l'EMAPE à obtenir une licence, car seuls les mineurs enregistrés pouvaient utiliser les services d'extraction. Pourtant, l'usine de Shamva et d'autres projets similaires n'ont pas connu de succès à long terme et ont été abandonnés. Cet échec a été attribué au soutien insuffisant du gouvernement national, à la corruption et aux abus de pouvoir, et a mis en évidence la nécessité de recevoir un soutien gouvernemental cohérent et dévoué, ainsi que de solides garanties contre la corruption⁷⁷.

La nature éloignée des sites de l'EMAPE de l'or et les longues distances entre les sites peuvent poser des défis pour l'établissement de centres de traitement. En tant que tel, déterminer le nombre et l'emplacement des centres de traitement est un exercice d'équilibre entre centraliser les activités et garantir que les centres soient des options accessibles et attrayantes pour les orpailleurs. En Mauritanie, l'approvisionnement limité en eau a joué à l'avantage du gouvernement à cet égard. L'accès à l'eau et à l'énergie est crucial pour les activités minières, y compris au point de transformation. La fourniture par le gouvernement d'infrastructures énergétiques et hydrauliques est devenue un outil stratégique pour attirer les mineurs vers les zones où de telles infrastructures existent. Cela sert de moyen de planification et de surveillance. En garantissant l'accès à l'eau, le gouvernement acquiert un meilleur contrôle sur les opérations minières et peut prévenir efficacement la pollution de l'environnement. Il s'agit d'un facteur majeur dans le succès naissant des centres de traitement mauritaniens.

L'approche de la Mauritanie suscite des réflexions sur la manière dont les gouvernements peuvent exercer un contrôle sur les intrants et les ressources nécessaires à l'extraction et au traitement du minerai aurifère dans le cadre d'efforts plus larges de réglementation de l'EMAPE de l'or. Même si la réglementation de l'accès à l'eau est une approche qui pourrait être évaluée par d'autres États du Sahel partageant des conditions climatiques caractérisées par la rareté de l'eau, dans les endroits où l'eau est plus facilement accessible, les États devront rechercher d'autres moyens d'inciter les mineurs à utiliser les centres de traitement et participer aux efforts de formalisation.

Recommandations

Les gouvernements devraient :

- Établir des centres de services dans des zones accessibles disposant de commodités essentielles telles que l'eau, l'électricité, les soins de santé, la police, les marchés alimentaires, le logement, les services financiers et les bureaux de réglementation à proximité pour une surveillance et une gestion efficaces.
- Établir et exercer un contrôle sur les sites de traitement communautaires, en reconnaissant les défis que cela représente dans le contexte immédiat d'une forte instabilité.
- Réfléchir à la manière d'exercer un contrôle sur les intrants et les ressources essentielles aux chaînes d'approvisionnement en or, dans le but de rendre l'engagement dans le secteur réglementé attrayant pour les mineurs.

Approches étatiques visant à acheter l'or produit par l'EMAPE

La création de guichets d'achat d'or, ou comptoirs, est une autre approche adoptée par les pays pour capter les flux d'or et interagir avec les mineurs d'EMAPE de l'or. Les options d'achat décentralisées à proximité des zones de production d'or peuvent accroître l'engagement avec les mineurs et poursuivre les efforts de formalisation. Dans certains contextes en Afrique de l'Ouest, y compris dans certaines régions du Sénégal, de telles structures décentralisées ne se sont pas révélées particulièrement attractives pour les orpailleurs, en partie à cause des prix plus élevés proposés par les acheteurs informels⁷⁸. En outre, la surveillance des bureaux d'achat peut s'avérer difficile, ce qui pourrait accroître les risques de corruption. Il faut donc trouver un équilibre en fonction du contexte et des capacités.

Certains États imposent la vente d'or aux institutions publiques pour capter les chaînes d'approvisionnement en or, mais les programmes d'achat obligatoires peuvent être contre-productifs. Si les mineurs artisanaux et les négociants de biens extraits de manière artisanale estiment que leur or est moins valorisé en le vendant à l'agence d'achat obligatoire de l'État – peut-être à cause des taxes ou parce que les prix proposés par l'agence d'État ne sont pas compétitifs – ils préféreront peut-être vendre leur or aux revendeurs informels.

En Mauritanie, en 2018, le décret n° 002 a accordé à la Banque centrale de Mauritanie et à ses comptoirs agréés le pouvoir exclusif d'acheter de l'or. L'espoir était que cette mesure permettrait de lutter contre l'émergence de réseaux de contrebande criminels organisés. Cependant, les comptoirs ne seraient pas pleinement opérationnels et les exportations officielles d'or auraient chuté depuis 2020. Le programme d'achat d'or de la banque centrale s'est élevé à 3,5 tonnes en 2021, contre 4,6 tonnes en 2020, soit une baisse de 22,9 %. En 2022, la production d'or du secteur est tombée à 2 383,39 kilogrammes⁷⁹, et on soupçonne que cette baisse pourrait être due en partie à la sortie clandestine de l'or du pays. Bien que la baisse des ventes puisse être corrigée par la mise en service des comptoirs d'État, elle suscite des inquiétudes quant au détournement de l'or vers des circuits illicites.

De nombreuses approches de programmes d'achat d'État et de réglementation du commerce de l'or ont été mises en œuvre au Ghana, avec des résultats variés. Avant 2006, la Société de commercialisation des minéraux précieux (PMMC), une entité gouvernementale, était la seule entité autorisée à acheter et vendre de l'or au Ghana. Cette suprématie a pris fin avec la Loi sur les minéraux et les mines de 2006⁸⁰, qui a permis au ministre des Mines – agissant sur les conseils de la Commission des minéraux – de délivrer des licences d'achat d'or. La PMMC était toujours en mesure de délivrer des licences aux agents acheteurs pour qu'ils puissent acheter de l'or aux mineurs d'EMAPE de l'or en son nom⁸¹. On pense que cette privatisation et la concurrence accrue qui en a résulté ont contribué à décourager la contrebande, car elles ont entraîné une hausse des prix de l'or au Ghana. En 2016, la PMMC a cessé d'exporter de l'or lorsqu'elle a été désignée National Gold Assayer ; au lieu de cela, l'or devait être exporté par des exportateurs d'or agréés⁸². L'adoption du programme « Gold for Oil » en novembre 2022 a encore modifié les règles d'achat et d'exportation. Tout l'or produit via l'EMAPE de l'or doit désormais être vendu à la PMMC, et les exportateurs d'or agréés ne peuvent plus exporter d'or⁸³. Des inquiétudes ont été soulevées concernant cette politique, notamment le risque qu'elle aboutisse à des résultats similaires à ceux engendrés par le monopole de la PMMC avant 2006, à savoir une augmentation de la contrebande. D'autres facteurs, tels que les taux de taxes à l'exportation, ont également eu un impact sur le taux de contrebande d'or hors du Ghana.

Pour que les structures d'achat d'or réussissent, elles doivent être adaptées aux défis spécifiques, aux objectifs politiques et aux capacités des États. En outre, la structure d'achat idéale à long terme peut ne pas être possible à court terme en raison de contraintes de capacité. Ainsi, pour s'adapter au mieux à la situation et aux objectifs uniques d'un pays, les structures d'achat d'or doivent s'appuyer sur une solide compréhension des marchés de l'or formels, informels et illicites, et elles doivent être continuellement évaluées et coordonnées avec les partenaires régionaux. Les parties prenantes doivent adopter des stratégies pour interagir avec les réseaux établis, notamment les mineurs et les commerçants.

Recommandations⁸⁴

Les gouvernements devraient :

- Coordonner la gestion des programmes d'achat d'or entre les banques centrales, qui sont souvent chargées d'acheter de l'or, et d'autres ministères et organismes de réglementation concernés, du niveau central au niveau local.
- Proposer des prix compétitifs et durables pour l'or sans compromettre la capacité opérationnelle. Parvenir à un accord pour déterminer qui absorbera les coûts et établir leur volonté de le faire est primordial pour réussir la mise en œuvre de cette approche. D'autres incitations, telles que l'accès à des financements pouvant être liés à des programmes d'achat, doivent également être envisagées.
- Assurer la liquidité. Les acheteurs de l'État doivent disposer de suffisamment de liquidités pour acheter de manière fiable la totalité de l'or présenté à la vente. Les systèmes bancaires électroniques pourraient jouer un rôle pour surmonter ce défi et faciliter le suivi des transactions financières, mais ils pourraient, du moins dans un premier temps, se révéler moins attrayants pour les mineurs que les liquidités et nécessiter par conséquent une introduction progressive.
- Adapter les politiques de diligence raisonnable au contexte actuel ainsi qu'à la capacité et aux objectifs du gouvernement. Une politique « sans poser de questions » a l'avantage de réduire les barrières à l'entrée, ce qui favorise les objectifs politiques consistant à accroître l'engagement avec les parties prenantes de l'EMAPE de l'or et à capter une plus grande part des revenus de l'or. Cependant, cette approche pourrait saper les efforts visant à minimiser les impacts négatifs et à élever les normes dans le secteur de l'or.
- Veiller à ce qu'une part des revenus générés par les ventes d'or reste au sein de la communauté. Cela pourrait contribuer à accroître l'adhésion de la communauté et à l'inciter à faire pression sur les mineurs pour qu'ils vendent au sein des chaînes d'approvisionnement formelles⁸⁵.

Capacité et collaboration : Renforcer les organismes nationaux et la coordination régionale

En raison de la nature multiforme de l'EMAPE de l'or et des marchés illicites de l'or, un large éventail d'acteurs – notamment les acteurs miniers, environnementaux, commerciaux, financiers, du développement, de l'application des lois et de la santé – est pris en compte dans cette question. Les réponses les plus efficaces ont été obtenues lorsque plusieurs agences gouvernementales s'engagent dans le partage d'informations et dans une action coordonnée. Un engagement efficace avec les parties prenantes non étatiques, telles que les groupes coopératifs, les associations de mineurs et les associations de femmes mineures, est essentiel. Pour faciliter la coopération interinstitutionnelle, des groupes de travail ou des plateformes spécialisées pourraient être créés⁸⁶.

Cependant, la collaboration et les réformes réglementaires ne sont efficaces que dans la mesure où les agences et départements d'État responsables de leur administration sont efficaces. Les réformes innovantes et par ailleurs bien réfléchies sont souvent compromises par un soutien insuffisant. Ainsi, les autorités compétentes doivent être dotées d'un personnel, d'un financement et d'une formation adéquats. De plus, un engagement politique fort et des directives claires de la part des dirigeants de ces institutions sont essentiels. Sans eux, la simple existence d'une plateforme ou d'un groupe de travail formel ne peut pas conduire à des actions substantielles, car les individus attendent souvent les conseils de leurs hiérarchies respectives.

Des efforts doivent également être entrepris pour améliorer la coordination verticale entre les autorités aux niveaux infranational et national. Cela garantira le flux d'informations ascendantes et la contribution aux

processus politiques, ce qui est précieux pour comprendre les efforts de formalisation et la dynamique dans les zones productrices d'or⁸⁷.

La collaboration et la coopération régionales peuvent jouer un rôle majeur dans le succès des interventions politiques. Les efforts de collaboration, grâce à la coordination institutionnelle et au partage d'informations, peuvent promouvoir les meilleures pratiques, relever les défis communs et créer un environnement propice aux pratiques minières durables. Les institutions régionales et multilatérales peuvent soutenir les efforts en fournissant des plateformes de partage d'informations, d'engagement et de coordination.

Une bonne collaboration est particulièrement importante au niveau des frontières. Il conviendra pour y parvenir de partager de plus amples informations et de parvenir à une plus grande coordination entre les forces de l'ordre, les douanes, les cellules de renseignement financier (CRF) et d'autres organismes concernés. Des frontières mal contrôlées et poreuses facilitent non seulement l'arbitrage et la contrebande d'or, mais soutiennent également certains des effets les plus perniciose de l'EMAPE de l'or sur la criminalité organisée. Par exemple, un contrôle souple aux frontières facilite la propagation des armes et permet à des groupes extrémistes violents et des groupes criminels organisés de profiter du commerce de l'or en prenant le contrôle des sites miniers et des routes commerciales pour percevoir des taxes sur le commerce⁸⁸.

Recommandations

Les gouvernements devraient :

- Promouvoir la coordination institutionnelle en établissant des mécanismes et des systèmes de partage d'informations, ainsi que des groupes de travail ou des plateformes pour rassembler les différents acteurs.
- Veiller à ce qu'un large éventail de parties prenantes – notamment du secteur minier, de l'environnement, du commerce, des douanes, des forces de l'ordre et des finances (banques centrales) – et d'autres acteurs concernés soient impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des réponses.
- Rechercher le soutien des partenaires de développement, tels que les organisations internationales et les agences donatrices, pour fournir une assistance technique, un renforcement des capacités et une aide financière au secteur de l'EMAPE de l'or.

Conclusion

Reconnaître l'EMAPE de l'or comme un « problème épineux » montre pourquoi la formalisation et la réalisation du potentiel de développement du secteur sont à la fois très importantes et très difficiles. La détérioration de la situation sécuritaire au Sahel et au Nigeria affecte de plus en plus d'autres États côtiers d'Afrique de l'Ouest. Il est donc d'autant plus important de réglementer efficacement l'EMAPE de l'or – afin d'atténuer l'exploitation du secteur par les acteurs du conflit et les criminels – et encore plus difficile à faire, car les programmes politiques et les ressources des États sont de toute évidence mis à rude épreuve.

Le secteur EMAPE de l'or est dynamique et en constante évolution. Les défis et les réponses évoluent également constamment. Cela se reflète dans les discussions autour de la terminologie et de la menace croissante des explosifs et des produits chimiques en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Mais même si ce secteur est exploité par des acteurs criminels, il constitue également une source importante de moyens de subsistance pour de nombreuses populations rurales et devrait encore se développer. À ce titre, les mesures de soutien qui introduisent l'EMAPE de l'or dans l'économie régulière devraient être privilégiées par rapport aux mesures punitives qui plongent le secteur dans la clandestinité.

Le processus de résolution de problèmes constitue un cadre précieux pour définir le défi, identifier les causes profondes, générer de nouvelles idées et mettre en œuvre des solutions. La formalisation du secteur de l'EMAPE de l'or nécessite un processus holistique, complet et cyclique soumis à une évaluation continue. Ce document, éclairé par l'atelier d'Abidjan, illustre et éclaire les deux premières étapes de la résolution d'un problème : chercher à définir le défi et générer de nouvelles idées de réponses. Bien que ce processus comporte de nombreuses facettes différentes, la résolution des problèmes liés aux droits fonciers et aux tensions entre les moyens de subsistance et la criminalité constituera une base essentielle aux efforts de formalisation. De plus, l'inclusion des perspectives féminines et l'élaboration de réponses sensibles au genre devraient être intégrées partout. Le besoin d'interventions politiques spécifiques au contexte et informées au niveau local est important.

Remarques

- 1 Laine Munir, *Do cooperatives improve female miners' outcomes? A case study of Rwanda. The Journal of Development Studies*, 2022.
- 2 Human Rights Watch, Un mélange toxique : Travail des enfants, mercure et orpillage au Mali, 6 décembre 2011, <https://www.hrw.org/report/2011/12/06/poisonous-mix-child-labor-mercury-and-artisanal-gold-exploitation-mini%C3%A8re-mali>.
- 3 Dans ce document, le terme « Afrique de l'Ouest » fait référence aux 15 Communautés économiques des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à la Mauritanie et au Tchad.
- 4 Observatoire de la complexité économique, *Which countries export gold?*, 2021, https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/show/all/147108/2021/.
- 5 Alice Fereday, Trafic de main-d'œuvre dans l'EMAPE : Étude des risques dans les sites d'orpillage saharo-sahéliens, OCMAR-T, juin 2023 ; <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/ocwar-t-report-3-fre.pdf>
- 6 Horst Rittel et Melvin Webber, *Dilemmas in a general theory of planning*, *Policy Sciences*, 4, 2, 1973, 155-169, doi:10.1007/bf01405730.
- 7 John C. Camillus, *Strategy as a wicked problem*, *Harvard Business Review Magazine*, mai 2008, <https://hbr.org/2008/05/strategy-as-a-wicked-problem>.
- 8 Marcena Hunter, Par-delà le sang : Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, 28 novembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/11/Marcena-Hunter-Par-dela%CC%80-le-sang-Or-conflits-et-criminalite%CC%81-en-Afrique-de-lOuest-GI-TOC-Novembre-2022.pdf>.
- 9 Ibid.
- 10 Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Bulletin de risque pour l'Afrique de l'Ouest, numéro 2, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, novembre 2021, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-002/03-rise-in-cyanide-based-processing-techniques.html>.
- 11 ISS Africa, *Going for gold in western Mali threatens human security*, 8 juillet 2021, <https://issafrica.org/iss-today/going-for-gold-in-western-mali-threatens-human-security>.
- 12 International Crisis Group, *Keeping jihadists out of northern Côte d'Ivoire*, 11 août 2023, <https://icg-prod.s3.amazonaws.com/s3fs-public/2023-08/b192-northern-cote-divoire.pdf>.
- 13 Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Bulletin de risque pour l'Afrique de l'Ouest numéro 7, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, 7 avril 2023, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/download/wea-obs-007-screen-pdf.pdf>.
- 14 Héni Nsaibia, *10 Conflicts to Worry About in 2022*, ACLED, <https://acleddata.com/10-conflicts-to-worry-about-in-2022/sahel/mid-year-update/>.
- 15 Ibid.
- 16 Ibid.
- 17 Marcena Hunter, Par-delà le sang : Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, 28 novembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/11/Marcena-Hunter-Par-dela%CC%80-le-sang-Or-conflits-et-criminalite%CC%81-en-Afrique-de-lOuest-GI-TOC-Novembre-2022.pdf>
- 18 Ibid.
- 19 Alice Fereday, Trafic de main-d'œuvre dans l'EMAPE : Étude des risques dans les sites d'orpillage saharo-sahéliens OCMAR-T, juin 2023.
- 20 UNSC, Rapport final du Groupe d'experts établi conformément à la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité et renouvelé par la résolution 2541 (2020) concernant le Mali, 6 août 2021, <https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8>
- 21 UNSC, Rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Mali, conformément au paragraphe 4 de la résolution 2541 (2020) en vertu de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité et prorogée par la résolution 2541 (2020) du Conseil de sécurité, 6 août 2021, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/193/15/PDF/N2119315.pdf?OpenElement>
- 22 La production d'or est concentrée à Chami (67 %) et Zouerate (37 %). Voir : Soda Marie N'Diaye et Mohamed Bouye Sakaly, Mauritanie : Développement économique intégré au secteur minier, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH, 2021, p. 3.
- 23 Moustapha Taleb Heidi, *Artisanal gold mining in Mauritania*, dans : Freire, F (éd.) : *State, Society and Islam in the Western Regions of the Sahara*, London: Bloomsbury Publishing, p. 107-142, 2022.
- 24 Laurent Gagnol, Rhoumour Ahmet Tchilouta et Abdoukader Afane, Enjeux territoriaux et éthiques de la régulation de la ruée vers l'or au nord du Niger, *Revue internationale des études du développement*, 249, 2022 ; Organisation de coopération et de développement économiques, *L'or à la croisée des chemins : Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chaines-approvisionnement-en-or-produit-au-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf>.
- 25 Emmanuel Grégoire et Laurent Gagnol, Ruées vers l'or au Sahara : l'orpillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr (Niger), *EchoGéo* [en ligne], 19 mai 2017, <http://echogeo.revues.org/14933>
- 26 La zakat est une obligation financière islamique consistant à léguer chaque année une partie de sa richesse à des causes caritatives et religieuses. Alors que les guides fixent généralement la zakat à 2,5 % de la richesse accumulée au cours de l'année et non utilisée pour couvrir les frais de subsistance, le pourcentage exigé sur les sites aurifères par les groupes extrémistes violents serait plus proche de 10 % de l'ensemble des revenus.
- 27 Marcena Hunter, Par-delà le sang : Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, 28 novembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/gold-conflict-criminality-west-africa/>.
- 28 Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Bulletin de risque numéro 1, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, septembre 2021, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/download/wea-obs-001-screen-pdf.pdf>.

- 29 Marcena Hunter, Par-delà le sang : Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, 28 novembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/11/Marcena-Hunter-Par-dela%CC%80-le-sang-Or-conflits-et-criminalite%CC%81-en-Afrique-de-lOuest-GI-TOC-Novembre-2022.pdf>.
- 30 Flore Berger et Anicet Zran, Nord-est de la Côte d'Ivoire : Entre économie illicite et extrémisme violent, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, septembre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/north-east-cote-d-ivoire-illicit-economies-violent-extremism/>.
- 31 Roberto Sollazzo, L'or à la croisée des chemins : Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger, Organisation de coopération et de développement économiques, 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chainesapprovisionnement-en-or-produit-au-Burkina-FasoMali-Niger.pdf>.
- 32 Marcena Hunter, Par-delà le sang : Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, 28 novembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/11/Marcena-Hunter-Par-dela%CC%80-le-sang-Or-conflits-et-criminalite%CC%81-en-Afrique-de-lOuest-GI-TOC-Novembre-2022.pdf>.
- 33 Programme des Nations Unies pour l'environnement, Côte d'Ivoire takes action to combat mercury use in artisanal and small-scale gold mining, communiqué de presse, 25 avril 2023, <https://www.unep.org/gef/news-and-stories/press-release/cote-divoire-takes-action-combat-mercury-use-artisanal-and-small>.
- 34 Kouame Joseph Arthur Kouame et al., *Ivory Coast: The impacts of artisanal gold mining on local livelihoods and the mining industry*, *Advanced Engineering Forum*, 20, 2017, 68-77, https://www.researchgate.net/publication/312650430_A_Study_on_Ivory_Coast_with_the_Impacts_of_Artisanal_Gold_Mining_on_Local_Livelihoods_and_the_Mining_Industry.
- 35 Ferdinand Adu-Baffour, Thomas Daum, et Regina Birner, *Governance challenges of small-scale gold mining in Ghana: Insights from a process net-map study*, *Land Use Policy* 102, 2021, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0264837720326090>; Julius Gatune and Hanny Besada, *Artisanal and Small-Scale Mining (ASM) in Ghana – Creating Value or Destroying Value: The Search for a Way Forward*, 8 novembre 2020, https://collections.unu.edu/eserv/unu:8538/Ghana_Working_Paper_1.pdf
- 36 Ferdinand Adu-Baffour, Thomas Daum, et Regina Birner, *Governance challenges of small-scale gold mining in Ghana: Insights from a process net-map study*, *Land Use Policy* 102 (2021): 105271.
- 37 Fritz Brugger, Tongnoma Zongo, *Salafist violence and artisanal mining: Evidence from Burkina Faso*, *Journal of Rural Studies*, 100, 2023, <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2023.103029>.
- 38 Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Bulletin de risque numéro 6, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, janvier 2023, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/download/wea-obs-006-screen-pdf.pdf>; AFP, *Two dead in protest over arrested Burkina gold miners*, *AfricaNews*, 26 mai 2022, <https://www.africanews.com/2022/05/26/two-dead-in-protest-over-arrested-burkina-gold-miners/>.
- 39 James McQuilken et. Gavin Hilson, *Artisanal and small-scale gold mining in Ghana. Evidence to inform an 'action dialogue'*. IIED, Londres, août 2016, <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/16618IIED.pdf>
- 40 Site internet d'AngloGold Ashanti, <https://www.anglogoldashanti.com/>
- 41 Marcena Hunter, Par-delà le sang : Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, 28 novembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/11/Marcena-Hunter-Par-dela%CC%80-le-sang-Or-conflits-et-criminalite%CC%81-en-Afrique-de-lOuest-GI-TOC-Novembre-2022.pdf>.
- 42 Fritz Brugger, Tongnoma Zongo, *Salafist violence and artisanal mining: Evidence from Burkina Faso*, *Journal of Rural Studies*, 100, 2023, <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2023.103029>.
- 43 Natalia Yakovleva, *Perspectives on female participation in artisanal and small-scale mining: A case study of Birim North District of Ghana*, *Resources Policy*, Volume 32, Numéros 1–2, 2007, <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2007.03.002>.
- 44 Adeoye O. Akinola, *Women, culture and Africa's land reform agenda*, *Frontiers in Psychology*, 9, 2234, 23 novembre 2018, <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2018.02234>.
- 45 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Organized crime and gender: Issues relating to the United Nations Convention Against Transnational Organized Crime*, 2022, https://sherloc.unodc.org/cld/uploads/pdf/Issue_Paper_Organized_Crime_and_Gender_1.pdf.
- 46 Fitsum Weldegiorgis, *Gendered analysis of employment and skills in the large-scale mining sector: Ghana*, IGF, mars 2022, <https://www.iisd.org/system/files/2023-04/women-mine-of-the-future-ghana.pdf>.
- 47 Il s'agit notamment de Women in Mining, qui a des sections au Ghana et en Côte d'Ivoire, et de l'Association of Small-Scale Women Miners, qui est une filiale de l'Association nationale du Ghana.
- 48 Entretien avec Hamidya Orleans Boham, Accra, juin 2023.
- 49 Depuis 2016, le gouvernement mauritanien a initié des réformes au sein du secteur minier, en se concentrant sur les cadres juridiques, les responsabilités institutionnelles et le système d'information géologique. La nécessité d'agir rapidement au lendemain de la ruée vers l'or a conduit à l'adoption de mesures réglementaires d'urgence.
- 50 Cela comprend un projet visant à créer un réseau d'approvisionnement en eau, à installer des unités de dessalement et à forer des puits pour donner accès à l'eau sur les sites d'orpaillage. D'autres projets concernent l'extension du réseau de téléphonie mobile et l'installation de points relais et d'équipements de protection individuelle.
- 51 Soda Marie N'Diaye et Mohamed Bouye Sakaly, *Mauritanie : Développement Économique Intégré au Secteur Minier*, 2021, [https://www.giz.de/de/downloads/giz2021_fr_Factsheet_DEIM_2021_Final%20\(2\).pdf](https://www.giz.de/de/downloads/giz2021_fr_Factsheet_DEIM_2021_Final%20(2).pdf). Isselmou Ould Mohamed, *Rapport d'activités de ITIE en Mauritanie 2020-2021*, Mauritanie ITIE, 18 décembre 2022, http://www.cnitie.gov.mr/images/archives-fr/rapports/Rapport_2020_2021.pdf

- 52 IGF, IGF, *Illicit financial flows and conflict in artisanal and small-scale gold mining: Burkina Faso, Mali and Niger*, septembre 2022.
- 53 Ibid.
- 54 N.M. Ngom, M. Mbaye, D. Baratoux, L. Baratoux, T. Catry, N. Dessay, et al., *Mapping artisanal and small scale gold mining in Senegal using Sentinel 2 data*, *GeoHealth*, 4, e2020GH000310, 2020.
- 55 Marcena Hunter, *Marchés illicites de l'or en Afrique orientale et australe*, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, novembre 2022.
- 56 Samuel J. Spiegel, Sumali Agrawal, Dino Mikha, Kartie Vitamerry, Philippe Le Billon, Marcello Veiga, Kulansi Konolius et Bardolf Paul, *Phasing out mercury? Ecological economics and Indonesia's small-scale gold mining sector*, *Ecological Economics*, 144, 2018, 1-11, <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2017.07.025>.
- 57 Le décret n° 2017-134 du 20 novembre 2017 relatif à l'exploitation à petite échelle autorise la création de petites exploitations minières en dehors de la zone d'activité artisanale.
- 58 L. Gagnol, R. Ahmet Tchilouta, *L'orpaillage au Sahara : un défi pour la stabilité des états*, *Politique étrangère*, 4, 2021, 187-200.
- 59 Soda Marie N'Diaye et Mohamed Bouye Sakaly, *Mauritanie : Développement Économique Intégré au Secteur Minier*, 2021, [https://www.giz.de/de/downloads/giz2021_fr_Factsheet_DEIM_2021_Final%20\(2\).pdf](https://www.giz.de/de/downloads/giz2021_fr_Factsheet_DEIM_2021_Final%20(2).pdf)
- 60 Marcena Hunter, *Marchés illicites de l'or en Afrique orientale et australe*, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, novembre 2022.
- 61 Ibid.
- 62 Un système du tribut est un accord minier dans lequel des mineurs indépendants, appelés tributs, travaillent sur une propriété minière plus grande et partagent une partie de leur production avec le propriétaire foncier. Il permet aux mineurs à petite échelle d'accéder aux ressources et aux infrastructures tout en partageant les risques et les récompenses, avec des conditions d'accord négociées entre les parties.
- 63 Ibid.
- 64 Ibid.
- 65 Jorden de Haan et Sara Geenen, *Mining cooperatives in Eastern DRC: The interplay between historical power relations and formal institutions*, *The Extractive Industries and Society*, 3, 823-831.
- 66 Gavin Hilson, *La Vision Minière pour l'Afrique : Un manifeste pour un développement plus inclusif dirigé par l'industrie extractive ?*, *Revue canadienne d'études du développement*, 41, 417-431.
- 67 Laine Munir, *Do cooperatives improve female miners' outcomes? A case study of Rwanda*, *The Journal of Development Studies*, 2022.
- 68 Ibid.
- 69 Commission des minéraux, *Cadre pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE)*, novembre 2015, <https://www.clientearth.org/media/tu2hbtti/artisanal-and-small-scale-mining-asm-framework-2015-ext-en.pdf>
- 70 La conversion a été effectuée en utilisant le taux de change interbancaire historique de la Banque du Ghana. Disponible sur <https://www.bog.gov.gh/treasury-and-the-markets/historical-interbank-fx-rates/>
- 71 Ministère des Mines du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) CÔTE D'IVOIRE 2019.
- 72 Voir par exemple : Adriana Eftimie, Katherine Heller, John Strongman Jennifer Hinton, Kuntala Lahiri-Dutt et Nellie Mutemeri, *Gender dimensions of artisanal and small-scale mining: A rapid assessment toolkit*, Banque mondiale, 2012 ; Impact, trousse : Évaluations de l'impact selon le genre pour les projets et politiques concernant l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, décembre 2020.
- 73 Daniel Stapper, *Supporting responsible gold production in Mauritania*, PACT, 17 mars 2023, <https://www.pactworld.org/blog/supporting-responsible-gold-production-mauritania>.
- 74 Ibid.
- 75 MAADEN, *Rapport d'activité de Maaden Mauritanie*, 2022, <https://maaden.mr/fr>
- 76 Samuel J. Spiegel, *Shifting formalization policies and recentralizing power: The case of Zimbabwe's artisanal gold mining sector*, *Society and Natural Resources: An International Journal*, 28, 5, 2015, 543-558.
- 77 Marcena Hunter, *Follow the money: Zimbabwe*, ONUDI et Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, mars 2018.
- 78 Maurice Topham et al., *Preventing violent extremism in Senegal: Threats linked to gold mining*, ISS Africa, 2022, <https://issafrica.org/research/west-africa-report/preventing-violent-extremism-in-senegal-threats-linked-to-gold-mining>.
- 79 MAADEN, *Rapport d'activité de Maaden Mauritanie*, 2022, <https://maaden.mr/fr>
- 80 République du Ghana, *Loi sur les minéraux et les mines*, 2006 (ACT 703), [https://www.bcp.gov.gh/acc/registry/docs/Minerals%20and%20Mining%20Act,%202006\(ACT%20703\).pdf](https://www.bcp.gov.gh/acc/registry/docs/Minerals%20and%20Mining%20Act,%202006(ACT%20703).pdf).
- 81 La PMMC est chargée de nommer des agents acheteurs agréés pour l'achat de minéraux précieux extraits d'exploitations minières à petite échelle, ainsi que d'encourager la croissance des industries des minéraux précieux et de la bijouterie du Ghana. Voir : Site internet de la Precious Minerals Marketing Company, <https://www.pmmc.gov.gh/>.
- 82 GHEITI, *Rapport GHEITI sur le secteur minier*, 2020, http://www.gheiti.gov.gh/site/index.php?option=com_content&view=frontpage&Itemid=1.
- 83 *PMMC, Re: Directives to secure adequate quantities of gold to support the 'Gold 4 Oil' programme*, 17 janvier 2023, <https://www.pmmc.gov.gh/directives-gold-4-oil-programme/>.
- 84 Marcena Hunter, *Marchés illicites de l'or en Afrique orientale et australe*, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, novembre 2022.
- 85 Ibid.
- 86 Ibid.
- 87 Ibid.
- 88 *'Natural Resource Governance and Fragility in the Sahel'*, OECD (avril 2022), https://www.oecd.org/dac/2022_Natural_resource_governance_fragility_Sahel.pdf



Crédits d'images	Page
GI-TOC.....	Couverture

Cette publication est financée par



UNION EUROPÉENNE



cooperation
germany – ecowas

ZUSAMMENARBEIT DEUTSCHLAND – ECOWAS

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne et du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne ou du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères

À propos des auteurs

Marcena Hunter est la responsable thématique des industries extractives et des flux illicites à la GI-TOC (Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée). Bien que son travail couvre un large éventail de domaines matériels et géographiques, elle se concentre actuellement sur la criminalité liée à l'or, à d'autres ressources minières, aux flux financiers illicites et aux réponses de développement au crime organisé.

Dr Gideon Ofori-Peasah est analyste à la GI-TOC. Son travail se concentre principalement sur les industries extractives en Afrique de l'Ouest et sur le crime organisé au Ghana.

Theodora Williams Anti est la Directrice exécutive de la Fondation pour la sécurité et le développement en Afrique. Elle est une experte en égalité des sexes et se concentre sur la paix et la sécurité des femmes.

Dr Edgar Takyi Akonor est maître de conférences au département d'anthropologie de l'Université de Cape Coast, au Ghana. Il est spécialisé en criminologie/justice pénale, armes légères, paix et sécurité.

Rayane EL Ghastalany est doctorant dans le domaine des mines à l'Université de Nouakchott.

Gabriel Moberg est analyste de recherche à la GI-TOC. Son travail se concentre principalement sur le portefeuille des industries extractives, en mettant un accent particulier sur les sujets liés aux mines.

Remerciements

Les auteurs remercient ENACT pour leur précieux examen par les pairs et expriment leur gratitude à Lucia Bird et Tuesday Reitano, relectrices et correctrices, pour leurs commentaires constructifs et l'immense soutien qu'elles ont apporté à la rédaction de ce rapport. Nous adressons des remerciements particuliers aux parties prenantes du gouvernement, de la société civile et du monde universitaire représentant le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger et le Mali. Nous reconnaissons également le dévouement de l'équipe en charge des communications et de la publication de la GI-TOC pour son travail diligent et son soutien indéfectible dans cette entreprise.



OCWAR-T

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

Coordonné par



Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Mis en œuvre par



INSTITUT D'ÉTUDES
DE SÉCURITÉ



**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME